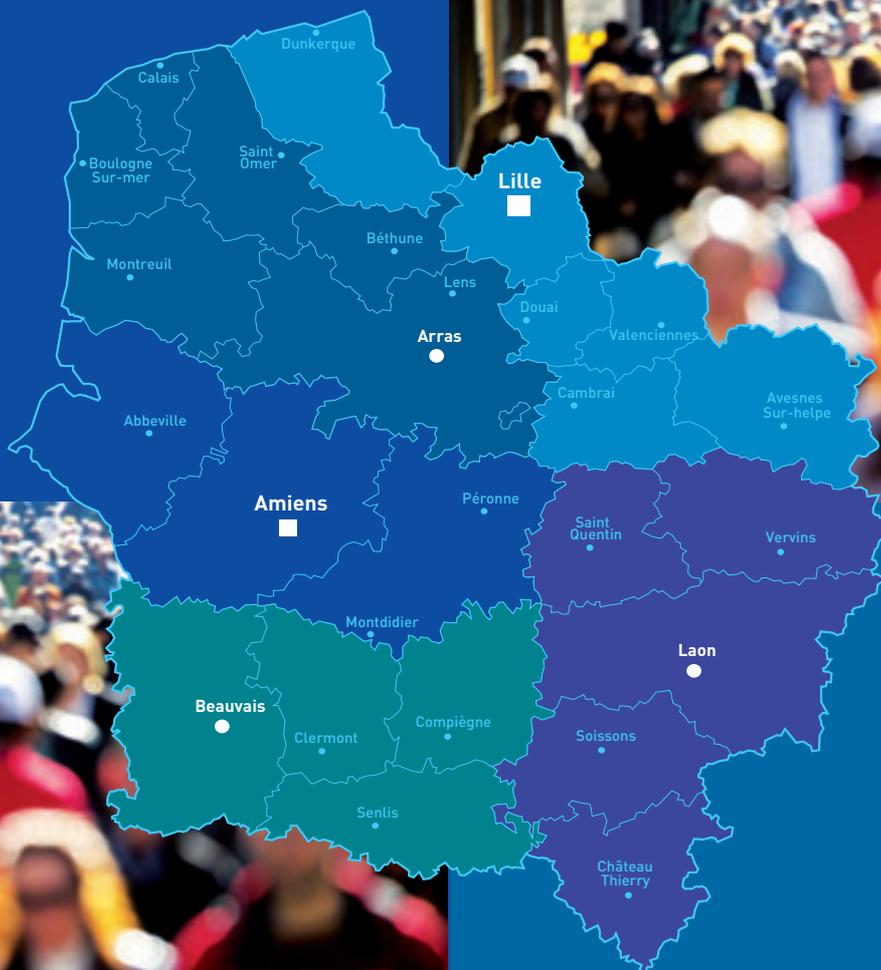




L'action
de l'État
en région
Hauts-de-France
2015







L'année 2015 s'est caractérisée par l'entrée dans une nouvelle réalité à la fois douloureuse et porteuse d'espoir.

Une réalité troublante tout d'abord, celle du terrorisme, avec les terribles attentats qui ont si douloureusement frappé le pays, en s'attaquant aux symboles et aux valeurs de notre République. Ces attentats participent d'une démarche totalement déterminée, rigoureusement planifiée et froidement exécutée, nous obligeant individuellement et collectivement à changer nos habitudes.

L'État, en réponse à cette crise majeure, a dû jeter les bases d'un nouveau paradigme de la sécurité : le Président de la République a ainsi décidé de la mise en place de l'état d'urgence. Pour les forces de sécurité et l'ensemble des services de l'État, il s'agit de renforcer notre capacité à recueillir des informations, à travailler de manière mieux coordonnée avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs de la société civile pour à la fois anticiper davantage, évaluer les risques et tout mettre en œuvre afin que la sécurité de nos concitoyens soit assurée de manière optimale.

2015 a été aussi l'année d'une nouvelle réalité territoriale. La carte des régions a été redessinée, conformément à l'engagement du Président de la République et l'articulation des compétences, entre l'État et les différents échelons de collectivités territoriales, a été précisée pour davantage de lisibilité, de simplicité, d'efficacité et de proximité. Cette réforme d'envergure exceptionnelle a ainsi été mise en œuvre, permettant le déploiement d'une nouvelle gouvernance de l'État en région, pluriannuelle et partenariale (Contrat de Plan État-Région, programmation européenne, coopération transfrontalière). Régions et intercommunalités ont été renforcées pour mieux porter ces projets territoriaux.

Pour l'administration territoriale de l'État, il s'est notamment agi de préparer la mise en place au 1^{er} janvier 2016 de la nouvelle région, issue du rapprochement entre les régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie, officiellement dénommée Hauts-de-France, qui rassemble désormais deux territoires unis de longue date par l'histoire, la géographie et la culture. L'ambition collective des services de l'État est de moderniser son organisation et son fonctionnement, tout en maintenant une répartition équilibrée sur le territoire et un lien de proximité avec les habitants. Les services de l'État ont également œuvré à mieux appréhender les enjeux socio-économiques, environnementaux et patrimoniaux afin de mieux y répondre et de construire une région plus visible encore dans le paysage européen.

La nouvelle région Hauts-de-France a été marquée, plus que d'autres, par les crises économiques et leurs conséquences sociales. Pour autant, elle dispose d'atouts remarquables, tels que la jeunesse, l'innovation, le leadership dans de nombreux secteurs comme la construction ferroviaire, l'automobile, la production et l'industrie du végétal ou la formation des ingénieurs. Elle porte aussi un dynamisme et une volonté que l'émergence d'un territoire plus vaste va encore accroître. L'année 2015 a été une année charnière révélant les débuts d'une sortie de crise dont les habitants recueilleront les fruits.

L'action des services de l'État en 2015, présentée dans ce rapport annuel d'activités, régional a été particulièrement intense. Ceux-ci ont démontré au quotidien, aux côtés des collectivités, leur engagement à mettre en œuvre efficacement les politiques répondant aux besoins des citoyens tout en préparant l'avenir.

Michel Lalande

*Préfet de la région Hauts-de-France,
Préfet du Nord*

L'État met en œuvre la réforme territoriale 5

LA RÉFORME TERRITORIALE : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION 5

LA RÉFORME TERRITORIALE : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PARTENARIALE ET TRANSVERSALE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES 6

- Le partenariat renouvelé avec la collectivité régionale s'est traduit au travers des programmes pluriannuels que sont les programmes opérationnels mobilisant les fonds européens et le Contrat de Plan État-Région 6
- L'État accompagne également les collectivités départementales 7

L'État s'engage pour l'innovation, la compétitivité et l'emploi 9

AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION 9

- Poursuivre le déploiement du Pacte de responsabilité et de solidarité afin de réduire le coût du travail pour les entreprises 9
- Soutenir la recherche 9
- Faciliter l'investissement en région Hauts-de-France 10
- Soutenir la compétitivité 11
- Encourager l'innovation, la recherche et les filières d'avenir 12
- Simplifier la vie des entreprises 14

AGIR POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE 14

- Stimuler la création d'emplois 15
- Préserver l'emploi existant 16

L'État garantit la cohésion sociale 19

SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA JEUNESSE 19

- Garantir la réussite de tous les élèves 19
- Accompagner les jeunes vers l'emploi 20
- Assurer la transmission du devoir de mémoire : un nouvel appel à projets pour la labellisation « Centenaire de la Première Guerre mondiale ». 21
- Faire des grands événements sportifs un levier fort de la cohésion sociale 21

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES 21

- Réformer la politique de la ville 21
- Lutter contre les discriminations 22
- Réduire la pauvreté 23
- Permettre l'accès de tous à la pratique sportive 23
- Rendre la culture accessible à tous 24

L'État protège les populations 27

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS 27

PRENDRE EN CHARGE LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES 28

- En 2015, l'État a fait face à plusieurs situations exceptionnelles, à l'instar des grandes marées en mars 28
- L'État poursuit sa mobilisation dans la prévention des risques 28

PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS 29

- En luttant contre les risques par des activités de contrôles 29
- En garantissant la sécurité sanitaire et un environnement sain 30
- En déployant une offre de soins adaptée aux territoires 31

L'État promeut un aménagement durable et équilibré du territoire 33

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE 33

- Améliorer les offres de transport 33
- Développer le territoire dans le respect des ressources 34
- Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement 35

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL 37

- Protéger et mettre en valeur monuments et sites remarquables 37
- Connaître et protéger le patrimoine archéologique 37
- Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité 37

IMPULSER UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE DANS UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EUROPE 38

- La coopération territoriale européenne (CTE) : les programmes INTERREG V 38
- Les coopérations institutionnelles transfrontalières 38
- La coopération décentralisée 39

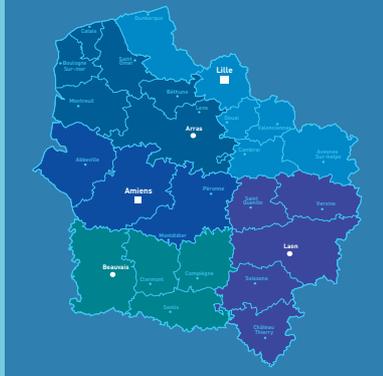
L'État se modernise pour un meilleur service rendu aux citoyens 41

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT 41

- Valoriser les ressources humaines et prévenir les risques psychosociaux 41
- Optimiser les moyens 41
- Être exemplaire pour préserver l'environnement 42

AMÉLIORER LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS 42

- Accueillir le public : une priorité donnée à l'accueil des usagers 42
- Une nouvelle offre de services numériques et la simplification des procédures administratives 43



L'État met en œuvre la réforme territoriale

*Répondre aux principaux enjeux sociétaux
par une nouvelle gouvernance démocratique,
plus proche des citoyens.*

La réforme territoriale constitue un des leviers de la nécessaire modernisation de l'État, dans son organisation et son fonctionnement. Pour autant, changement de modèle territorial et changement de modèle sociétal, nécessaire au développement durable, doivent s'alimenter mutuellement pour que les nouvelles régions deviennent une réalité territoriale et culturelle que chacun pourra s'approprier.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, ou « loi NOTRe », est le 3^{ème} et dernier volet de la réforme territoriale, mise en place par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014, dite loi « MAPTAM », et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions. Les services de l'État se sont pleinement investis dans sa mise en œuvre en 2015 et continuent à le faire en 2016.

LA RÉFORME TERRITORIALE : UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR LES SERVICES DE L'ÉTAT EN RÉGION

La charte de la déconcentration a fixé le cadre des travaux : modularité et organisations proposées localement pour des services au plus près du terrain et des attentes des citoyens.

Les Préfets préfigurateurs ont été nommés au Conseil des ministres du 22 avril 2015 et ont reçu une lettre de mission. Dans ce cadre, a été engagée une première phase, dite de conception, pour proposer au Premier ministre, le 30 juin 2015, conformément aux instructions reçues, des premières propositions d'organisation. Cette phase a représenté un travail étroit de collaboration et de dialogue nourri avec les

directeurs régionaux, les partenaires sociaux, les établissements publics et opérateurs de l'État, les réseaux consulaires, les instances institutionnelles régionales, ainsi que les élus.

Après le Conseil des Ministres du 31 juillet 2015, qui a statué sur ces propositions, un second mandat a été confié aux sept Préfets préfigurateurs, qui ont eu à engager la seconde phase, opérationnelle de cette réforme. Le 30 octobre, un nouveau schéma, détaillé, d'organisation de l'État en région a été remis au Premier ministre. Le projet d'organisation de l'administration de l'État régional pour les Hauts-de-France est aujourd'hui finalisé, suite au vote des représentants des personnels, et il a été validé par le gouvernement.

L'organisation retenue repose sur trois grands principes :

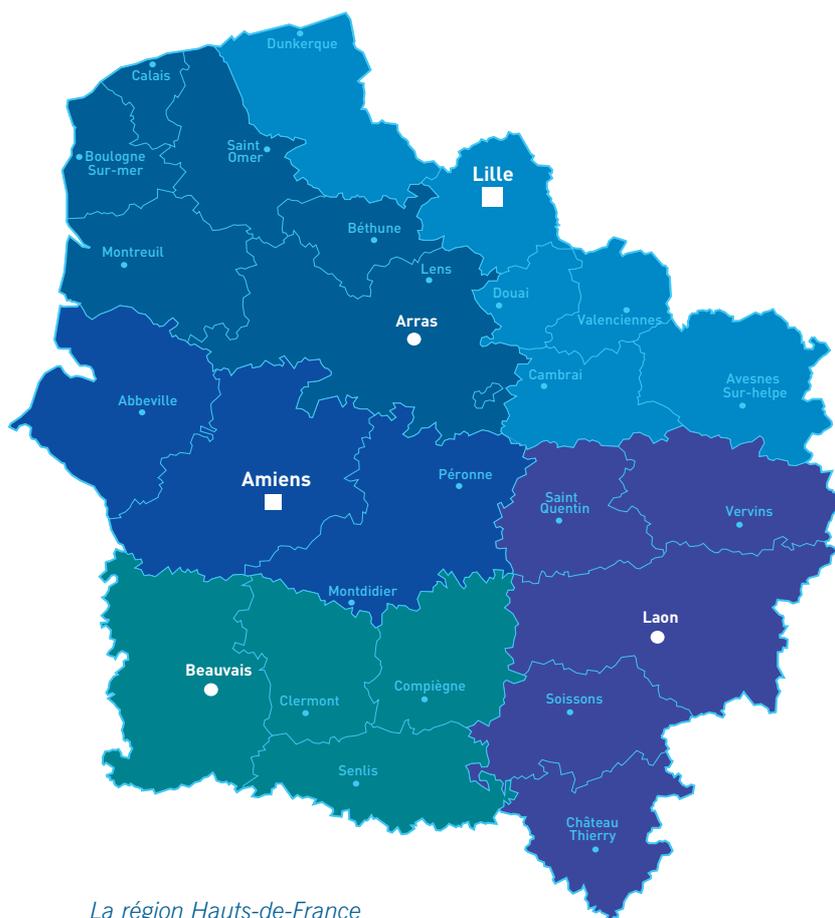
- un état-major de l'État resserré autour du Préfet de Région dans la ville chef-lieu de la grande métropole européenne ;
- un équilibre territorial des services régionaux entre Lille et Amiens ;
- une administration modernisée et proche du citoyen dans le cadre départemental.

Les nouvelles directions régionales uniques, sur le périmètre de la grande région, sont opérationnelles depuis le 1^{er} janvier 2016. Le schéma d'organisation prévoit le positionnement des agents de manière progressive sur les trois ans de mise en œuvre de la réforme territoriale de l'État, mais l'ensemble de la chaîne hiérarchique et des cadres dirigeants est bien en place depuis ce début d'année.

La nouvelle organisation de l'État en région Hauts-de-France inclut une répartition juste et pérenne de ses services sur l'ensemble de cette grande région.

Au-delà d'un équilibre comptable, puisque 94,5 % des effectifs sont préservés en Picardie à échéance 3 ans, l'équité territoriale est également assurée, avec l'implantation de deux importantes directions à Amiens, (sur les cinq directions régionales) : la DRAAF et la DRJSCS, avec la majorité de leurs cadres supérieurs et dirigeants, ainsi qu'une plate-forme nationale d'instruction des titres. La fonction nouvelle de recteur de région académique est assurée par le recteur de l'académie de Lille tandis que les deux rectorats de Lille et Amiens sont maintenus.

Les services sont répartis sur le territoire par regroupements fonctionnels, en phase avec les caractéristiques du territoire d'une part, et les grands enjeux de politique publique d'autre part. Les missions sont donc réorganisées et regroupées par spécialisations, permettant la préservation des compétences rares. Ces rapprochements thématiques facilitent une action de l'État modernisée, ciblée, efficace et lisible pour les partenaires comme les citoyens.



La région Hauts-de-France

LA RÉFORME TERRITORIALE : UNE NOUVELLE GOUVERNANCE PARTENARIALE ET TRANSVERSALE ENTRE L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le renouvellement et l'approfondissement des relations avec les collectivités territoriales aux périmètres et aux compétences redéfinis ont fondé une nouvelle gouvernance avec les services de l'État.

Dans ce cadre, la mise en place de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) permet de développer une logique de co-construction avec les services de l'État, notamment les priorités de l'action publique en région et l'élaboration d'un certain nombre de schémas, tels que le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Ces deux schémas que le Conseil régional doit préparer en lien avec l'État revêtent un caractère prescriptif et obligatoire.

- **Le partenariat renouvelé avec la collectivité régionale s'est traduit au travers des programmes pluriannuels que sont les programmes opérationnels mobilisant les fonds européens et le Contrat de Plan État-Région**

- L'année 2015 marque le début de la programmation effective des fonds européens de la période 2014-2020 en Nord-Pas-de-Calais et en Picardie.

En application de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le Conseil régional est devenu autorité de gestion du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), d'une partie du Fonds social européen (FSE) et de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ).

- L'État a conservé la responsabilité de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) doté de 14 mns d'€ et de la majorité des crédits FSE (215 mns d'€ pour le Nord – Pas-de-Calais et 79,5 mns d'€ pour la Picardie) et IEJ (45,5 mns d'€ pour le Nord – Pas-de-Calais et 11,8 mns d'€ pour la Picardie) dont une part significative a été déléguée aux départements et à des organismes intermédiaires associatifs.



La Tour Perret - Amiens (classée MH)

- Grâce au dispositif IEJ, plus de 50 000 jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formations « Neither in employment nor in education or training » (NEET) ont pu être repérés et accompagnés vers un emploi, une formation ou un stage en 2015. Tous les territoires de la région Nord-Pas-de-Calais ont bénéficié de l'IEJ sachant que les bassins d'emploi de Lille, Douai et Cambrai en ont été les principaux bénéficiaires (en termes de montant IEJ par Demandeur d'Emploi en Fin de Mois).

Le volet déconcentré picard a été lancé en octobre 2014 par la publication de 2 appels à projets, relatifs à l'accompagnement renforcé des NEET par les missions locales et au soutien aux initiatives locales clos le 7 novembre 2014, puis d'un troisième en mai 2015.

- Les Contrats de plan État-Région 2015-2020

Les services de l'État ont intensément préparé en 2014 les Contrats de plan État-région 2015-2020 en Nord-Pas-de-Calais et en Picardie, selon les axes définis tant par le gouvernement, en lien avec l'association des régions de France, que par l'Union Européenne à travers son programme pluriannuel des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) 2014-2020.

Les contrats définitifs ont été signés les 10 et 30 juillet 2015. Ils permettent de mobiliser plus de 5,4 mds d'€ de crédits publics sur 6 ans. Sur ce montant, 2,1 mds seront apportés par l'État. Pour le seul CPER Nord-Pas-de-Calais, il s'agit du 3^{ème} montant le plus élevé de France et, en € par habitant, du 2^{ème}, juste derrière l'Île-de-France.

Dans un contexte de contrainte financière pesant sur tous les comptes publics, l'État et les grandes collectivités territoriales témoignent ainsi très concrètement de leur engagement pour l'avenir des Hauts-de-France. Nombre de projets structurants tels le canal Seine-Nord que le contrat a vocation à financer ont inclus par anticipation le nouveau périmètre de la grande région.

• L'État accompagne également les collectivités départementales

- **Les services de l'État jouent un rôle de conseil, dans la co-élaboration, notamment du schéma départemental de coopération intercommunale**, qui vise à assurer la couverture de la totalité des départements en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et la pertinence de leur périmètre.

- **Ils accompagnent, par ailleurs, les Conseils départementaux dans l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public.** Ce schéma, qui prévoit un programme d'actions pour 6 ans, a vocation notamment à définir le maillage pertinent d'implantation des maisons de services au public créées par la loi NOTRe ou bien encore celui des maisons de santé pluri-professionnelles.





L'État s'engage pour l'innovation, la compétitivité et l'emploi

L'État œuvre à la fois pour le développement économique et celui de l'emploi.

En effet, il accompagne la montée en puissance des pôles de compétitivité, en soutenant la structuration de filières stratégiques et en mobilisant les aides à la création d'entreprise.

La conjoncture du premier semestre 2016 laisse entrevoir des améliorations au plan national dans lesquelles s'inscrit la région.

AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

En 2015, 32 200 entreprises ont été créées dans la région, dont 40 % par des micro-entrepreneurs. Ces créations témoignent d'une confiance dans ces perspectives de développement économique.

- **Poursuivre le déploiement du Pacte de responsabilité et de solidarité afin de réduire le coût du travail pour les entreprises**



- Dans les Hauts-de-France, le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a déjà bénéficié depuis sa mise en place, à près de **58 000 entreprises** de la région pour un montant qui atteint **plus de 1 md d'€**.

- Depuis le 1^{er} avril 2016, les cotisations d'allocations familiales sont abaissées de 1,8 point pour les salaires compris entre 2 346 et 5 133 € (soit 1,6 à 3,5 Smic). Cette mesure représente **une baisse du coût du travail supplémentaire de plus de 4 mds d'€ par an au niveau national**.

Il s'agit de la deuxième phase des allègements de cotisations patronales après la première étape du Pacte de responsabilité et de solidarité, avec le CICE, prévoyant différentes mesures de baisse de la fiscalité des entreprises et de premiers allègements de cotisations patronales pour les salaires jusqu'à 1,6 Smic et les travailleurs indépendants. Ces mesures visent à soutenir les entreprises pour renforcer leur compétitivité, leur permettre d'investir, d'innover et de créer de l'emploi.

- 33 opérations ont été financées à hauteur de 2 mns d'€ par le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC).

• Soutenir la recherche

En 2015, en partenariat avec l'INSEE et le Conseil régional, la DIRECCTE et l'ARS, le SGAR a piloté **une étude sur l'effort de recherche dans la région Hauts-de-France, donnant lieu à la publication d'un « INSEE Analyses » en mai 2016.**

L'activité de Recherche et Développement (R&D) est effectivement un levier de croissance ; en permettant l'innovation et les gains de productivité, la R&D est un puissant vecteur de compétitivité. En Hauts-de-France, les dépenses intérieures de recherche, 1,6 md d'€, représentent 3,4 % du montant national. L'effort de recherche atteint 1,1 %. Des résultats qui sont en corrélation avec le nombre des personnels



de recherche en région qui la placent au 9^{ème} rang national alors que le poids de la population la classe au 3^{ème} rang. Si la région compte encore peu de doctorants au regard de son nombre d'étudiants, elle est très attractive en termes de formation d'ingénieurs avec 7,2 % des étudiants suivant une formation d'ingénieur dans la région.

Le crédit d'Impôt recherche (CIR) est une aide fiscale qui permet aux entreprises de financer leurs activités de R&D et d'innovation. En région, 751 entreprises sont bénéficiaires du CIR, plaçant les Hauts-de-France au 8^{ème} rang national.

La région se positionne au 7^{ème} rang pour la production scientifique.

• Faciliter l'investissement en région Hauts-de-France

- *Le rôle de référent unique aux investissements (RUI)*

Le RUI accompagne les entreprises portant des projets d'investissements en région de plus de 3 mns d'€. En 2015, une trentaine de nouveaux projets supérieurs à 3 mns d'€ a été accompagnée par les deux RUI sur le périmètre de la grande région, représentant un potentiel de près de 400 mns d'€ d'investissements, de 2 500 emplois créés et 500 sauvegardés. Il conseille les entreprises pour les projets sensibles notamment internationaux (signalés par Business France), coordonne l'action de l'État et des collectivités territoriales en matière d'investissement et de promotion économique, et soutient les entreprises pour les aider à boucler leur plan de financement, en mobilisant différents financeurs dont Bpifrance. Enfin, il joue un rôle de facilitateur

en apportant simplification et visibilité dans les actes et démarches administratives.

Le RUI est régulièrement sollicité sur les projets d'implantation et/ou de développement d'entreprises étrangères par Nord France Invest (classée meilleure agence de développement internationale par le Site Selectors Guild en 2014), par les agences de développement économique réparties sur le territoire, notamment Lille's Agency, ainsi que par le Commissaire au Redressement Productif (CRP) sur des dossiers tangents.

- *L'attractivité du territoire se confirme ; en 2015 comme en 2014, l'État a facilité l'implantation de nouvelles sociétés :*

L'enseigne internationale de vente de vêtements pour enfants Orchestra (700 emplois) (Pas-de-Calais), le fabricant de tracteurs japonais Kubota (Nord), l'entreprise de déstockage en ligne showroomprime.com (Nord), le nouveau site d'Elster pour la fabrication des compteurs Linky (Somme), la relocalisation d'une partie de la fabrication de chauffe-eaux et pompes à chaleur d'Auer (Somme) témoignent de cette attractivité. Il a contribué au développement d'entreprises régionales, pour certaines en leur apportant un accompagnement dans les démarches administratives, pour d'autres en les soutenant financièrement à travers une Prime d'aménagement du Territoire ou une aide à la réindustrialisation (Boulangerie Régnier, Axyntis) ou encore en mobilisant différents financeurs dont Bpifrance.

- *L'État a poursuivi sa mission d'accompagnement des territoires impactés par les mesures de restructuration de défense.*

Dans l'Aisne, l'État a procédé à la cession à l'euro symbolique de l'ancienne base militaire de Laon-Couvron à deux groupements de communes. La reconversion de cette emprise de 500 ha, portée par la société MSV France, dirigée par un ancien pilote de formule 1, prévoit la construction d'un autodrome, dont l'ouverture programmée en 2018, devrait engendrer la création de 100 emplois en 3 ans, + de 200 après 7 ans. La fermeture prévue à l'été 2016 de la plate-forme de la base aérienne 110 de Creil a par ailleurs fait l'objet du projet de contrat de redynamisation de site de défense (CRSD) de Creil pour un budget 10,9 mns d'€ dont 2,7 mns d'€ apportés par l'État.

Enfin, l'État a abondé d' 1 mn d'€ supplémentaire le CRSD de Cambrai/Epinoi portant ainsi sa participation à 12,7 mns d'€ sur les 38 mns d'€ totaux, permettant d'accompagner notamment le projet de reconversion de l'ex-base aérienne 103 en « Parc E-Valley ».



Le Beffroi de Calais

- *L'État poursuit ses actions en faveur de l'égalité des territoires en soutenant ceux impactés par la crise économique et sociale, notamment le Calaisis qui subit également de plein fouet les effets de la crise migratoire.*

Un contrat de territoire a été signé pour Calais et le Calaisis le 23 décembre 2015. Coordonné avec le CPER Nord – Pas-de-Calais, il prépare l'avenir du Calaisis en accompagnant les mutations économiques, en valorisant les atouts du territoire, en améliorant l'image de la ville. Ce contrat porte sur 12 projets, articulés autour de 3 axes prioritaires : le soutien à l'économie et à l'emploi avec 7 mns d'€; le développement de l'attractivité du territoire, avec, par exemple, 18 mns d'€ pour la requalification du front de mer; l'appui à la transition écologique et énergétique avec près de 6 mns d'€ en faveur de la qualité de l'eau. La mise en œuvre de ce contrat engagée en 2016 contribue à améliorer l'attractivité de la région Hauts-de-France.

Ce contrat s'inscrit dans un contexte de fort investissement public sur le territoire calaisien, avec notamment le projet portuaire Calais 2015 (le projet représente un investissement global de 660 mns d'€ à horizon 2021 sur lequel l'État s'est engagé à hauteur de 43 mns d'€) et les crédits de la rénovation urbaine.

• Soutenir la compétitivité

- Concernant le développement à l'international des entreprises de la région, les services de l'État ont participé à nombre de manifestations organisées avec la Région, le réseau consulaire, Ubifrance, BPIFrance, la Coface et les Conseillers du Commerce Extérieur de la France ainsi qu'à l'identification des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) permettant un appui personnalisé aux entreprises exportatrices. En région, la priorité est donnée à la dimension transfrontalière qui représente un atout remarquable à l'International.

- En 2015, la stratégie des 8 pôles de compétitivité de la région intègre le passage du mode « usines à projets » à celui de « usines à produits d'avenir » avec un ancrage territorial renforcé. En application de leurs contrats de performance respectifs, les pôles de compétitivité ont approfondi les relations entre les PME, les ETI et les grands groupes et ont porté une attention particulière aux achats, à la sous-traitance, à la mise sur le marché et à l'accompagnement à l'export. Avec le soutien de l'État, ils ont veillé à une implication plus forte des acteurs de la formation, pour mieux mettre en cohérence l'offre de formation avec les besoins des entreprises sur leur territoire. **Le financement de l'État dans la seule animation des 8 pôles de compétitivité représente pour 2015, plus de 2 mns d'€.**



- L'État accompagne les entreprises pour les aider à concrétiser leurs projets. Ainsi, près de 470 entreprises en 2015, dont environ 140 PME à potentiel de croissance ou entreprises de taille intermédiaire (ETI) bénéficient d'un suivi personnalisé dispensé par les agents de la Direccte Hauts-de-France. L'État participe également à la mise en œuvre des politiques en faveur de l'entrepreneuriat et du développement des secteurs du commerce, de l'artisanat, des services (dont les services à la personne), du tourisme, ainsi qu'à celles du champ de l'économie sociale et solidaire (ESS).

- L'État a signé en 2015 un Contrat de Destination Touristique avec le territoire « **Autour du Louvre-Lens** » qui fait désormais partie des 20 destinations retenues au niveau national pour attirer de nouveaux touristes et pour incarner une nouvelle offre touristique française au niveau international. Cette consécration salue l'originalité de la stratégie touristique élaborée, la modernité de la destination et l'exemplarité du partenariat public-privé mis en place à cet effet.



Centre International de la Première Guerre Mondiale 1914-1918. Souchez. Lens 14-18

- L'État a continué d'accompagner le développement de **deux filières touristiques** ; le tourisme de mémoire, avec la création de nouveaux circuits de découverte et l'inauguration en juin 2015 du Centre d'histoire Guerre et Paix à Souchez baptisé «Lens14-18» d'une part et, le tourisme d'affaires d'autre part, avec le déploiement, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR) et le CRT, de la démarche-qualité « Performance Séminaire » afin de renforcer la compétitivité des entreprises organisant des manifestations professionnelles et d'accroître le niveau d'activité du secteur.

- **En 2015, la Stratégie Régionale de l'Intelligence Économique (SRIE) s'est déclinée sur trois volets** : veille stratégique, soutien à la compétitivité et sécurité économique. L'État en région a été particulièrement impliqué dans les groupes suivants : plan régional de veille stratégique, développement de l'influence normative, sécurité économique dans l'enseignement supérieur et la recherche, protection des projets portés par les pôles de compétitivité. L'Intelligence Économique (IE) est un enjeu essentiel de la compétitivité, dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

• Encourager l'innovation, la recherche et les filières d'avenir

- *Les instances de gouvernance de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont poursuivi leur démarche prospective et stratégique.*

Les principaux sujets débattus, outre la candidature IDEX ont été :

- la stratégie des universités d'Artois, du Littoral Côte d'Opale et de Valenciennes Hainaut Cambrésis,
- les conditions de vie et de réussite des étudiants, et
- l'université Zéro Carbone.

- La réalisation d'un pôle universitaire à la citadelle à Amiens :

le projet consiste à aménager un campus sur l'ancien site de la citadelle Vauban, pour y réunir le pôle des « Grandes Humanités » de l'Université Picardie Jules Verne. La mise en place du site est prévue début 2017. Financé en grande partie par le CPER 2007-2014, les 7 derniers ms seront financés par le CPER 2015-2020.

- La French Tech : les territoires, terreau de l'innovation

- La dynamique French Tech s'est affirmée comme l'un des symboles de l'innovation française, et comme une marque reconnue à l'international.

- La French Tech s'ouvre à de nouveaux écosystèmes de startups avec le lancement de 9 "Réseaux thématiques" dont l'objectif est de réunir les acteurs d'un même écosystème thématique.

- Métropoles French Tech, écosystèmes franciliens et nouveaux territoires auront à charge de développer "l'excellence" française.



Labellisées entre novembre 2014 et juin 2015, les 13 métropoles French Tech ont permis de structurer l'écosystème des startups françaises sur tout le territoire.

Après la labellisation des 13 métropoles French Tech et la reconnaissance d'écosystèmes thématiques, le dispositif French Tech continue de se densifier avec la création de 9 "Réseaux thématiques". C'est l'occasion pour de nouveaux territoires de se joindre à la dynamique en cours, et pour les métropoles dont la Métropole Lilloise, de se voir confirmer dans leur statut de locomotive de l'innovation.

Le fait qu'une part toujours croissante d'entrepreneurs régionaux ait bénéficié du "Pass French Tech" (62 % en 2015-2016 contre 42% en 2014-2015) ou d'une "Bourse French Tech" (61%) montre une véritable dynamique territoriale. Enfin, les 12 "French Tech Hubs" installés à New-York, Tokyo ou Le Cap permettent de faire le lien avec la diaspora entrepreneuriale française et ainsi accélérer le développement des startups françaises à l'international. Enfin, à l'inverse, le "French Tech Ticket", récemment élargi à toutes les métropoles French Tech, permet de recruter "les meilleurs talents" étrangers pour qu'ils s'établissent en France.

- Les filières d'avenir

En Nord-Pas de Calais, dans le cadre de la **Stratégie Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (2014-2020)** l'ambition est de positionner la région dans la compétition mondiale au profit du développement de l'économie et de l'emploi par le vecteur de la recherche et de l'innovation. L'animation de l'innovation s'appuie en région sur le réseau « J'innove en Nord-Pas-de-Calais » animé par Nord France Innovation Développement (NFID) d'une part et sur une agence régionale de l'innovation pour le territoire picard d'autre part. 6 domaines d'activités stratégiques ont été définis : Transports et Ecomobilité ; Santé et Alimentation ; Ubiquitaire et Internet des objets ; Chimie, Matériaux et recyclage, Images numériques et industries créatives.

Les premières pistes de spécialisation ont été identifiées : Infrastructures et systèmes ferroviaires ; ingrédients naturels à visée de santé, développement et valorisation des ressources aquatiques durables, commerce de demain : vers de nouvelles formes d'échanges et de consommation ; Textiles polymères et composites ; Conception et application de produits bisourcés ; Développement des composants et chaînes électriques courant fort. La stratégie de spécialisation intelligente (RIS3) est opérationnelle depuis le début de l'année 2015. Elle met en avant deux domaines de spécialisation : Bioéconomie-bioraffineries territorialisées et Mobilité-Urbanité-Énergie et 3 domaines émergents : Chirurgie reconstructrice et santé/technologies ; Innovation sociale, Véhicules intelligents et systémique de la mobilité des voyageurs et des marchandises.

Construite depuis plus de 30 ans par la Région Picardie, c'est à la stratégie régionale de soutien à l'innovation que l'on doit aujourd'hui largement l'affermissement de deux filières d'avenir sur le territoire picard, l'une centrée sur les agro-ressources, c'est-à-dire les matières transformées à partir des produits agricoles, et l'autre sur les thématiques porteuses du transport intelligent et du stockage de l'énergie. Les efforts déployés par la Région ces trois dernières décennies afin de structurer ces filières se

sont soldés par la participation de la Picardie à deux pôles de compétitivité à vocation mondiale (IAR sur la chimie du végétal et i-Trans sur les transports innovants) et par l'obtention de nombreux projets d'investissements d'avenir sur son territoire. La Picardie est aujourd'hui la 7^{ème} région la plus innovante de France (440 millions d'euros investis annuellement, dont près de 80 % par le secteur privé).

- La convention partenariale pour l'implantation de la Plateforme Régionale de Transfert Technologique du CEA Tech a été signée en décembre 2015.

Le budget de la PRTT pour les 5 prochaines années est de 31,3 mns d'€. Un dispositif d'aides aux entreprises de 5,25 mns d'€ est également prévu. L'implantation effective devrait avoir lieu en 2020.

- La convention d'objectifs et de moyens relative à l'implantation de l'infrastructure de recherche en résonance magnétique nucléaire très hauts champs (RMN 1200 MHz) a été signée en novembre 2015.

- Le PIA en 2015 (programmes d'investissements d'avenir) : 134 projets pour un montant total de 1012 mns d'€.

La région Hauts-de-France peut faire valoir un bilan positif à ce stade du programme des investissements d'avenir.

Au total, le PIA représente 148 projets (42 Picardie, 106 Nord – Pas-de-Calais) pour un montant total de 1 146 mns d'€.

La répartition des projets par thèmes est la suivante :

	Nombre de projets	Montant total (mns d'€)
Recherche (laboratoires d'excellence...)	25	545,98
Enseignement supérieur et la formation	22	59,4
Filières industrielles, PME (*)	37	190,22
Développement durable	45	80,51
Le développement du numérique	19	269,65

(*) 37 projets ou dispositifs d'aide, 237 entreprises aidées.

Le PIA finance des projets dans tous les domaines, dont un pôle de recherche sur le diabète (EGID), un institut de recherche et tests de matériels ferroviaires (RAILENIUM), un institut de recherche pour 7000 entreprises des secteurs mécaniciens et du caoutchouc, un pôle de culture scientifique et technique,

des internats de la réussite, des bornes de recharge de véhicules électriques, la rénovation thermique des bâtiments, le déploiement du très haut débit, un modèle de chalutier innovant.

La préselection du dossier IDEX Université de Lille en avril 2015 a été une étape importante pour la suite de la candidature à l'appel à projet « initiatives d'excellence » qui est un enjeu majeur afin de combler le décalage croissant avec les grands sites universitaires pourvus d'IDEX.

• Simplifier la vie des entreprises



Le 3 février 2016, 170 nouvelles mesures de simplification en faveur du développement économique et de l'emploi ont été présentées par le gouvernement. En février 2016, 56 % des 320 mesures de simplification de la vie des entreprises étaient d'ores et déjà effectives. Parmi elles :

- **Le Marché public simplifié** (MPS) : le dispositif a été étendu en juin 2015 aux marchés à procédure adaptée de l'État. Depuis le lancement du dispositif, 5 500 marchés simplifiés ont été publiés et ont bénéficié à 20 000 entreprises. La France est le premier pays européen à se doter de ce nouvel instrument juridique.
- **La déclaration sociale nominative** (DSN) devient progressivement obligatoire en 2016 et a vocation à remplacer l'ensemble des déclarations sociales adressées par les employeurs aux organismes de protection sociale.
- **Le guichet unique national du dédouanement** (GUN) pour la compétitivité des entreprises et des plates-formes logistiques : à l'horizon 2018, 100% des documents d'ordre public seront dématérialisés.
- Dans le cadre du « choc de simplification », **le Préfet de région a été chargé de mener deux expérimentations de simplification mises en œuvre par la DREAL :**

. **La simplification des autorisations de transports exceptionnels**, dont les délais d'obtention dépassaient 2 mois en France, contre moins de 10 jours en Belgique et 2 au Danemark, en raison de la consultation par la DREAL de tous les gestionnaires routiers concernés par le trajet prévu, à chaque nouvelle demande. Aucune capitalisation des demandes précédentes n'était en effet prévue.

Les excellents résultats obtenus par cette expérimentation, confirmés par les utilisateurs, ont conduit à sa généralisation. Cette expérimentation a permis de ramener les délais nécessaires pour obtenir une autorisation de 2 mois à moins de 9 jours, sans réduire le niveau de protection des usagers de la route, en améliorant celui des infrastructures routières, et en allégeant la charge des services.

. **La simplification de l'obtention des autorisations d'implantation d'unités de production d'énergie renouvelable** dont les délais dépassaient 15 mois en France lorsque les procédures d'autorisation Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de permis de construire n'étaient pas coordonnées.

AGIR POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'emploi évolue plus favorablement dans la région qu'à l'échelle nationale. Pour autant, avec 12,5 % de la population active au chômage en décembre 2015 (10 % au niveau national), l'emploi demeure la première des priorités des services de l'État en région.

L'évolution plus favorable en région qu'au plan national, commencée en 2015, se poursuit au premier semestre 2016 (569 859 demandeurs d'emploi à fin mai 2016, contre 578 765 à fin décembre 2015, soit - 1,5 % environ).

Des éléments toujours encourageants...

Fin décembre 2015, les 386 791 demandeurs d'emploi et sans activité, restent stables sur trois mois et représentent une hausse de 1,5% par an contre 1,2 % et 2,6 % au niveau national.

Au 4^{ème} trimestre 2015, le taux de chômage de la région Haut-de-France atteint 12,5 % de la population active, et baisse + qu'au plan national où il s'élève à 10 % (0,2 pt en un trimestre/0,1 pt) (Nord : 12,9 %, Oise : 10,1 %, Pas-de-Calais : 12,9 %, Somme : 12,1 %). Ce chiffre est de 578 765 et inclut les salariés en activité réduite courte et longue (191 974). Les moins de 25 ans sont en évolution légèrement favorable (-0,3%).

... laissant persister des signes inquiétants :

Les + de 50 ans sont en évolution légèrement défavorable (+ 3 %) et surtout : le nombre des demandeurs d'emploi de longue durée, même s'il augmente moins qu'à l'échelle nationale (+ de 3 points en moins : 6,4% contre 9,5 %), représente 49 % du chômage.

• Stimuler la création d'emplois

Confronté à un marché du travail traversant une crise durable, l'État active de nombreux dispositifs pour stimuler l'emploi, améliorer la qualification des chômeurs, favoriser l'insertion durable des jeunes dans la vie active. En région, le Fonds Social Européen soutient ces actions et en renforce l'intensité. La part des jeunes chômeurs dans la région appelle une mobilisation plus forte. Au plan national, s'ajoute l'impact des exonérations de cotisations sociales sur les salaires les moins élevés, qui atteint 2 mds d'€.

- Poursuivre l'application du Plan « Priorité Jeunesse »

Les **emplois d'avenir** s'ajoutent à la mobilisation obtenue par les contrats aidés, en ciblant tout particulièrement les **jeunes peu qualifiés** et en leur proposant un véritable accompagnement dans l'emploi. Ils permettent en outre à des employeurs de mobiliser des jeunes motivés dans le cadre d'un contrat dont une partie du salaire est financé par l'État. **En 2015, près de 9 500 emplois d'avenir ont été prescrits en Nord - Pas-de-Calais Picardie.**



Au total, l'État a mobilisé 460 mns d'€ en Nord - Pas-de-Calais Picardie pour l'action cumulée des contrats aidés et des emplois d'avenir.

Dans le cadre de ces dispositifs, l'État a renforcé son action en faveur des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires en mobilisant des moyens supplémentaires à l'occasion des embauches de ces publics par des entreprises. L'État finance alors 45 % du coût du salaire (sur une base SMIC). En 2015, en région, 2 425 jeunes ont bénéficié de ce dispositif intitulé CIE Starter, soit 16 % des jeunes bénéficiaires de France.

En 2015, le dispositif Garantie Jeunes destiné à aider les jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande précarité dans leur accès à l'autonomie et à l'insertion professionnelle, a été progressivement déployé sur tous les départements de la région. Il a permis à près de 6 000 jeunes de bénéficier d'un programme d'accompagnement et de multiplier les périodes d'emploi. Il a mobilisé 10 mns d'€ de crédits d'intervention.

Enfin, grâce au soutien de l'Europe, sur une initiative portée par la France au niveau européen, l'État et le Conseil régional ont lancé le programme européen « initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) » qui bénéficie d'une enveloppe de 57,3 mns d'€ pour la région. Ces fonds concernent les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Dans ce cadre, l'action de l'État est prioritairement orientée



Visite du préfet de région (Jean-François Cordet) et de la Préfète Déléguée à l'Égalité des Chances (Sophie Elizéon) dans une entreprise mettant en œuvre l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) : conventions campus pro

vers le soutien d'actions favorisant leur parcours vers une complète autonomie.

Les **emplois d'avenir** s'ajoutent à la mobilisation obtenue par les contrats aidés, en ciblant tout particulièrement les jeunes peu qualifiés et en leur proposant un véritable accompagnement dans l'emploi. Ils permettent en outre à des employeurs de mobiliser des jeunes motivés dans le cadre d'un contrat dont une partie du salaire est financé par l'État. En 2015, près de 9 500 emplois d'avenir ont été prescrits en Nord - Pas-de-Calais Picardie.

- Insérer socialement et professionnellement les personnes les plus fragiles

45 350 contrats aidés en 2015 pour les Hauts-de-France

L'État a poursuivi un haut niveau de mobilisation sur les contrats aidés dans les secteurs marchands et non marchands au bénéfice des personnes fragilisées sur le marché du travail (inscrites à Pôle emploi depuis plus d'un an, allocataires du RSA, personnes handicapées, notamment).

En 2015, 45 350 contrats aidés ont été initiés, soit 14 % des contrats de France métropolitaine. Plus de 260 mns d'€ ont été mobilisés en région Hauts-de-France au titre de cette politique.



Par ailleurs, pour lutter contre le chômage de longue durée, le plan national élaboré par le Gouvernement l'an dernier avec les partenaires sociaux et les acteurs de l'insertion porte ses fruits. En application, Pôle emploi a poursuivi l'accompagnement global spécifique reposant sur des partenariats avec les conseils départementaux et qui avait bénéficié à 23 000 personnes en 2014 en région. En 2015, le nombre de places en accompagnement intensif a été doublé et le diagnostic sur la situation du chômeur réalisé désormais dans un délai de 2 à 4 semaines.

Une prestation "Suivi dans l'emploi" pour accompagner l'employeur et le nouveau salarié, du recrutement à la fin de la période d'essai, est mise en place en 2015.

• Préserver l'emploi existant

- Appuyer les mutations économiques

Afin d'éviter les licenciements économiques en cas de ralentissement de l'activité, l'État propose aux entreprises le dispositif de l'activité partielle. Largement soutenue par le Fonds social européen (FSE), cette démarche d'appui aux mutations économiques permet de soutenir les projets de sécurisation, maintien et développement de l'emploi et de compétences dans les secteurs ou territoires fragilisés ou créateurs d'emplois.

En 2015, 2 200 établissements des Hauts-de-France ont ainsi bénéficié du dispositif de l'activité partielle pour 65 000 salariés concernés.

- Pour soutenir les entreprises en difficulté, l'État a décidé de mettre en place un correspondant unique, le commissaire au redressement productif (CRP). Son rôle d'accompagnement, de conseil, de mobilisation de l'ensemble des services de l'État concernés permet d'apporter une réponse adaptée à chaque cas particulier. **En 2015, en région, 121 dossiers ont fait l'objet d'une instruction et 10 000 emplois environ ont été préservés.**

- Les entreprises en difficulté ont aussi pour partenaires actifs les services fiscaux. Les Commissions des chefs de services financiers (CCSF) sont des

instances départementales de concertation et de coordination, associant l'ensemble des créanciers publics (Finances publiques, Douanes, DIRECCTE, URSSAF, Pôle emploi, RSI). De plus, la saisine de la CCSF (pour demande d'échéancier ou de remise de dette) a pour conséquence l'arrêt des procédures contentieuses de recouvrement.

- Par ailleurs, les Comités départementaux d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) sont chargés de détecter le plus précocement possible les difficultés des entreprises afin d'assurer leur sauvegarde. Nombre d'entreprises régionales ont bénéficié des services des CODEFI en 2015.

- Accompagner les restructurations économiques

Lorsque les licenciements économiques n'ont pu être évités, l'État assure un rôle de suivi et d'accompagnement actif des restructurations et de leurs conséquences socio-économiques. Au cours de l'année 2015, 87 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant 5 400 salariés ont été instruits (contre 33 pour 4100 salariés en 2014).

Enfin, le Contrat de Sécurisation Professionnelle mis en œuvre par Pôle emploi et piloté par l'État et les partenaires sociaux a offert un accompagnement renforcé pour 9 000 salariés licenciés économiques, contre 6 600 en 2014. Afin de redynamiser le tissu économique, l'État met en œuvre des actions de revitalisation des territoires grâce aux 70 conventions de revitalisation actives visant à recréer des emplois en compensation de ceux détruits.

- Assurer l'adaptation des emplois

L'adaptation des salariés et cadres aux exigences d'un marché de l'emploi en pleine mutation est un enjeu fondamental. Elle est inhérente à la qualité du couple apprentissage/formation professionnelle.

. En soutenant l'apprentissage

Le développement de l'apprentissage dans la fonction publique régionale a été poursuivi. Ainsi la région académique a recruté 180 apprentis en 2015. Les résultats sont excellents : près de 70 % des apprentis trouvent un emploi durable à l'issue de leur formation. Pour autant, il s'avère toujours nécessaire de continuer à promouvoir ce dispositif auprès des publics cibles. L'État s'engage à montrer l'exemple des « bonnes pratiques » en augmentant le nombre d'apprentis au sein de ses propres effectifs : d'ici à 2017 l'objectif visé est par exemple de 50 % au sein des établissements publics de l'Éducation nationale. La découverte de l'apprentissage a été intégrée dès 2015 dans les modules d'information et d'orientation des collégiens. S'agissant de la fonction publique de l'État, l'objectif est de passer de 4000 en septembre 2015 à 10 000 apprentis en 2017.



Favoriser le recrutement des apprentis de moins de 18 ans :

La réglementation relative au travail des mineurs contraignait l'embauche en apprentissage des jeunes de moins de 18 ans et nécessitait d'être adaptée. Deux mesures annoncées en octobre 2014 par le Conseil de la simplification pour les entreprises, et entrées en vigueur en mai 2015, lèvent certaines contraintes pesant sur l'apprentissage. Le Président de la République a fixé un objectif de 500 000 apprentis d'ici 2017. Pour y parvenir, des adaptations étaient nécessaires, dans le respect des procédures de sécurité, compte-tenu des évolutions techniques :

- un régime déclaratif pour les travaux dangereux,
- l'assouplissement de l'interdiction des travaux en hauteur pour les mineurs.

. En confortant la formation professionnelle

Créé par la loi du 5 mars 2014, le Compte personnel de formation (CPF), opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015 peut être ouvert dès l'âge de 16 ans et suit la personne même au chômage ou après un changement d'emploi. Son compte est crédité chaque année, dans la limite de 150 heures maximum sur 9 ans. De plus, un entretien professionnel avec l'employeur est obligatoire, tous les 2 ans. Un conseil en

évolution professionnelle est aussi dispensé gratuitement par des institutions telles que Pôle emploi ou l'Apec. Cette clarification des périmètres d'intervention des acteurs s'accompagne d'un profond renouvellement des conditions de gouvernance territoriale des politiques de formation professionnelle et d'emploi.

Une nouvelle dynamique a vu le jour en région en matière de formation professionnelle avec le **Plan « 500 000 formations supplémentaires »**.

La convention régionale Hauts-de-France déclinant entre l'État et la Région le plan national précité, a été signée en préfecture du Pas-de-Calais à Arras, en mars 2016, par le préfet de la région, Jean-François Cordet, le président du Conseil régional, Xavier Bertrand et les partenaires sociaux. Cette signature consacre la mobilisation de 372 mns d'€ en 2016 dans la région pour les personnes en recherche d'emploi afin qu'elles s'engagent dans une formation. Ce sont 88 000 formations qui seront déployées dans l'année, dans un partenariat inédit entre l'État, le Conseil régional, les partenaires sociaux et les opérateurs du Service public de l'Emploi.





L'État garantit la cohésion sociale

Garantir le bien-être social, économique, culturel des populations, assurer l'égalité des chances, informer, alerter, protéger les personnes vulnérables, les biens et l'environnement sont des missions essentielles de l'État.

SE MOBILISER EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

La jeunesse est l'une des priorités majeures du gouvernement. Cette volonté se concrétise notamment dans le Plan Priorité Jeunesse. Région de France comptant le plus de jeunes de moins de 20 ans, les Hauts-de-France sont particulièrement concernés par ce plan.

• Garantir la réussite de tous les élèves

Les académies de Lille et d'Amiens en quelques chiffres :

Lille : 1 012 187 élèves, apprentis et étudiants, dont 459 424 dans le 1^{er} degré et 366 968 dans le 2nd degré, 164 515 étudiants en enseignement supérieur, 21 280 apprentis, 6 universités + 1 ensemble universitaire privé, 16 écoles d'ingénieurs, 8 écoles de commerce, de gestion, de journalisme, d'architecture et un Institut d'études politiques.

Amiens : 431 500 élèves, apprentis et étudiants, 2 036 écoles et 347 établissements scolaires, 2 universités, 5 écoles d'ingénieurs, 2 écoles de commerce, 1 école supérieure d'art, 18 écoles para-médicales.

Avec près de 210 000 étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur, la région se place au 4^{ème} rang national avec 9 % des étudiants inscrits en France.

L'enseignement supérieur s'appuie sur deux sites reposant sur les périmètres académiques :

- . La Communauté d'universités et Etablissements (ComU) Lille Nord de France
- . L'association Picardie Universités

- Les résultats aux examens

L'année 2015 a été marquée par des résultats contrastés dans les académies de Lille et d'Amiens :

- **Diplôme national du Brevet (DNB)** : Lille : 86,3 % de réussite (+0,6 points), Amiens : 84,8 %

- **Baccalauréat** : Lille : 91 % au bac général (+0,3), 92 % au bac technologique (-0,9) et 79,6 % au bac professionnel (-2,2) - Amiens : 89,5 % au bac général (+ 1,8 %), 87,4 % au bac technologique (+0,1 %) et 79 % au bac professionnel (- 2 %)

Total baccalauréat région : 86,5 %

- **CAP** : 83,2 % (+1,1) et **BEP** : 74,9 % (-2,5 %)

- **BTS** : Lille : 75,2 % (-3,6) - Amiens : 85 % (-0,1)

- L'offre d'éducation prioritaire

La région académique totalise 162 réseaux d'éducation prioritaire dont 54 réseaux d'éducation prioritaire renforcés dits REP+. Ces réseaux scolarisent près de 30% des écoliers et collégiens publics de la région.

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, quelques réseaux d'éducation prioritaire ont mis en oeuvre de manière anticipée la refondation de l'éducation prioritaire. Une rencontre inter-académique des réseaux d'éducation prioritaire renforcés a été organisée à Lille le 23 mars 2015, à laquelle avaient été conviés des représentants de l'ensemble des réseaux REP+ des Académies de Lille et Amiens. Cette rencontre aura permis de mutualiser et d'analyser l'expérience des premiers réseaux dans la mise en oeuvre des principales mesures de la refondation de l'éducation prioritaire, créant ainsi des conditions favorables à la généralisation de l'éducation prioritaire effective à la rentrée scolaire 2015.

Le plan national « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire »



La Ministre de l'éducation dans un collège de Beuvrages pour promouvoir "l'égalité des chances"

Chiffres clés de la lutte contre le décrochage scolaire en 2014-2015

Près de 8 000 jeunes ont été suivis par les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS); chaque GPDS est piloté par le chef d'établissement et est pluri-professionnel (équipe de direction, CPE, COP, assistant social, infirmier). Les prises en charge et actions sont multiples et individualisées ; soutenues par le FSE, elles se traduisent par un accompagnement pédagogique et un appui financier pour la mise en place d'actions dans les établissements scolaires à destination des élèves les plus exposés au risque de décrochage et des équipes éducatives en vue de leur professionnalisation.

La dernière campagne du système interministériel d'échange d'informations (SIEI) de novembre 2015 dénombre 17 655 jeunes en situation de décrochage scolaire dans les établissements publics et privés de l'académie, soit un taux de 9 % de décrochage parmi les jeunes de plus de 16 ans.

- Le déploiement des programmes de réussite éducative (PRE) se poursuit en région.

Ils s'adressent aux jeunes de – de 16 ans et à leurs familles vivant dans des zones urbaines sensibles. Ils déclinent un programme d'actions de soutien hors temps scolaires pour mieux accompagner les jeunes collégiens.

• Accompagner les jeunes vers l'emploi

Deux dispositifs complémentaires aux mesures générales pour l'emploi ciblent les jeunes.

- Amplifier le service civique universel

Créé par la loi du 10 mars 2010, ce dispositif d'engagement volontaire monte en puissance depuis sa création. Il connaît en effet un engouement massif auprès des structures mais également auprès des jeunes. Ainsi, plus de 250 personnes, volontaires du service civique, amis et tuteurs, se sont rassemblées le 16 juin 2015, à la gare Saint Sauveur à Lille, en présence de Jean-François Cordet, préfet du Nord et de François Chérèque, président de l'agence du service civique, pour faire connaître leur engagement et développer la culture du volontariat.

Le service civique



Le dispositif service civique est coordonné sur le plan national

par l'Agence du service civique. Le Préfet de région est le délégué territorial de cette Agence. Il assure, avec l'appui de la DRJSCS, la coordination des politiques de promotion, d'évaluation et de contrôle du service civique. **L'universalité du service civique depuis mars 2015 permet à tout jeune d'intégrer, s'il le souhaite, une telle mission. Plus de 4 000 agréments ont été délivrés en 2015 pour un total de 7 000 bénéficiaires. Environ 1 000 de ces jeunes ont suivi la formation civique et citoyenne et 300 tuteurs ont été formés en 2015.**

- Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse

Créé par la loi du 1^{er} décembre 2008, ce fonds soutient des structures régionales pour développer des actions expérimentales au bénéfice des jeunes de moins de 25 ans.

L'initiative « Nos quartiers ont du talent » est portée depuis 2005 par l'association du même nom et par des entreprises et soutenue par les services de l'État.

Ces deux dernières années, dans ce cadre associatif, 125 parrains et marraines se sont mobilisés, permettant à 100 jeunes de retrouver un emploi durable, sur les 315 accompagnés dans la région.

- **Assurer la transmission du devoir de mémoire : un nouvel appel à projets pour la labellisation « Centenaire de la Première Guerre mondiale »**

- La mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale a ouvert en 2015 une nouvelle session du **comité de labellisation de projets qui se déroulent en 2016** et poursuit sa politique d'accompagnement des projets portés par les territoires et les acteurs locaux, notamment des Hauts-de-France.

- La Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale a organisé au printemps 2015 **les premières Rencontres du web 14-18**. Cet événement inédit est l'occasion de valoriser les très nombreux projets numériques consacrés à l'histoire et à la mémoire de la Grande Guerre. Tous les acteurs du web et du numérique Grande Guerre étaient présents, pour débattre de l'apport du web dans notre perception de la Grande Guerre : collectivités territoriales, associations, historiens, archivistes (dont les archives départementales du Pas-de-Calais), blogueurs, designers, producteurs, développeurs.

- **Faire des grands événements sportifs un levier fort de la cohésion sociale**

- L'accueil de la phase finale de l'Euro basket 2015 au stade Pierre Mauroy a été soutenu par l'État, à hauteur de 2 mns d'€. Cet événement sportif a suscité une réelle dynamique de cohésion sociale qui s'est traduite au travers d'initiatives locales d'animation des territoires. Les services de l'État en charge des politiques sociales ont accompagné particulièrement la promotion de la pratique du basket-fauteuil par les élèves à mobilité réduite au sein des associations sportives scolaires de l'académie de Lille.

- Afin de coordonner la préparation de l'EURO 2016 de football dans sa dimension « animation sociale », des comités de pilotage réunissant les directions départementales de la cohésion sociale, l'Éducation nationale, les collectivités territoriales concernées, et les instances fédérales du football sur le territoire, ont été mis en place en région.

- Au niveau régional, le projet « Euro dans vos clubs » porté par la ligue Nord-Pas-de-Calais de football a été soutenu notamment par un financement du Centre

National pour le Développement du Sport (CNDS) : 60 clubs se sont mobilisés dans 60 quartiers prioritaires, d'octobre 2015 à mai 2016, pour promouvoir auprès de plusieurs milliers de jeunes la mixité, le respect, le développement durable ou encore l'Europe. Par ailleurs, la commission régionale d'attribution du label ministériel « Tous prêts » a analysé plusieurs centaines de projets visant à faire partager l'événement dans un esprit festif à l'ensemble de la population et à promouvoir l'activité physique comme facteur de bien-être.

- Enfin, la politique d'apprentissage dans le champ de la jeunesse et des sports, se poursuit en s'appuyant sur les trois centres de formation d'apprentis (CFA) de Wattignies (rattaché au CREPS), Genech (métiers ruraux) et Campagne-lès-Bouloonnais (activités équestres).

ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

L'égalité des chances, enjeu social très important en région Hauts-de-France, justifie un effort particulier mené par l'État dans de nombreux domaines.

- **Réformer la politique de la ville**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a profondément réformé ce domaine.



Inauguration du laboratoire des histoires - Roubaix



- Mettre en œuvre la nouvelle politique nationale de renouvellement urbain

Dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, 44 nouveaux contrats de ville ont été signés en 2015 en région. Les mesures prévues vont bénéficier aux 652 000 habitants des 199 quartiers prioritaires de la ville (QPV). **L'égalité hommes-femmes est devenue une obligation dans les contrats de ville nouvelle génération.**

Au-delà de la mobilisation des crédits de droit commun pour ces territoires, 33 mns d'€ sont destinés à permettre l'accompagnement par l'État des projets des acteurs des QPV autour des piliers emploi, accompagnement social, développement économique, lutte contre les discriminations, ingénierie, dont l'action des adultes-relais et médiateurs, et l'intervention des centres ressources de la politique de la ville.

- Mobiliser le foncier public pour assurer l'accès de tous à un logement décent

La politique du logement a été marquée en 2015 par la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance de l'habitat et de l'hébergement avec l'installation de comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dont l'activité a été soutenue.

8 400 nouveaux logements sociaux ont été construits pour la région. Le financement du logement social cible les populations les plus fragiles : ainsi, 2 009 de ces logements ont été attribués aux ménages les plus modestes.

Par ailleurs, le plan de rénovation énergétique de l'habitat poursuit sa dynamique en 2015 afin de

lutter contre la précarité énergétique : l'ANAH a aidé 4 428 propriétaires (4 154 occupants et 274 bailleurs) à engager une réhabilitation énergétique de leur logement, soit 61,5 mns d'€ de subventions pour un total de travaux de 105,8 mns d'€.

• Lutter contre les discriminations

- La lutte contre les discriminations de genre

Elle a été conduite par la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) et par les cinq directions départementales de la cohésion sociale. Ensemble, elles ont assuré la mise en œuvre de la déclinaison du 4^{ème} plan de lutte contre les violences faites aux femmes, la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'éducation et la lutte contre les stéréotypes. En 2016, la délégation est devenue une direction régionale.

La nouvelle région est confrontée à un faible niveau de vie et à un taux de pauvreté élevé, indicateurs sociaux qui sont encore amplifiés dès lors qu'il s'agit des femmes.

Une des pistes d'amélioration réside dans la promotion de l'égalité professionnelle et salariale, notamment dans le cadre des « territoires d'excellence » et des conventions de partenariat engagées : Accompagner les « Territoires d'excellence pour la promotion de l'égalité professionnelle » afin de les mutualiser, en lien avec le Conseil régional Hauts-de-France.

- La mise en œuvre de la loi sur l'accessibilité et les mesures en faveur des personnes en situation de handicap dans le domaine du sport :

Le dispositif d'accompagnement individualisé vers les pratiques sportives (PAIPS) des personnes porteuses de handicap, développé à titre expérimental dans le département du Nord, a été étendu au département du Pas-de-Calais. Il a déjà permis la signature d'une trentaine de protocoles d'accompagnement. Pour les départements picards, le dispositif de labellisation des clubs « Ensemble, soyons sport en Picardie » a été étendu auprès des structures spécialisées, et EPCI.

• Réduire la pauvreté

L'État agit pour la réduction de la pauvreté en région grâce, notamment, à l'intervention de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

- Le Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté 2013-2017

Face à un contexte difficile de crise durable, la mise en œuvre du plan pluriannuel 2013-2017 contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale prend tout son sens. La pauvreté est surtout concentrée dans l'Est de la grande région et certaines parties du littoral : certains territoires cumulent difficultés économiques et sociales : la Sambre-Avesnois, la Thiérache et une partie de l'ancien bassin minier : la pauvreté y est particulièrement présente et touche une personne sur quatre. L'Aisne et la Somme sont les départements picards les plus touchés, l'Oise étant plus épargnée.

En 2015, l'État a poursuivi la mise en œuvre du plan pauvreté à travers la mise en œuvre de la Garantie jeunes ou encore du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées du Nord : une des orientations majeures du plan consiste à veiller au renforcement de l'accès aux droits réels. Des études « diagnostic 360° » sur les parcours hébergement logement par territoire, une cartographie des 900 points Nord – Pas-de-Calais de distribution de l'aide alimentaire ont été élaborées dans ce but. Ce travail sera étendu à la Picardie en 2016 pour renforcer le potentiel de ces relais en termes d'informations et d'accès aux droits.

- L'aide alimentaire

Une étude conduite pour la 1^{ère} fois donne une vision d'ensemble de l'aide alimentaire dans la région : 471 structures et 882 lieux de distribution ont été ainsi identifiés, pour 42 mns d'€ de repas distribués en 2012 en région, (+ plusieurs mns d'€ distribués en tickets ou en bons alimentaires).

- L'hébergement d'urgence

L'État a en charge la prévention de l'exclusion et l'insertion des personnes vulnérables. Il a ainsi mobilisé plus de 31 mns d'€ en faveur de l'hébergement d'urgence, 19 mns d'€ pour la veille sociale (accueil de jour, équipes mobiles...), et 74 mns d'€ pour les CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).

- Le déploiement du plan national « répondre aux défis de l'immigration, respecter les droits, faire respecter le droit »

Il a permis l'ouverture de plus de 2 850 places en région, dont 37 % dans l'Oise. Par ailleurs, 16 mns d'€ ont été plus spécifiquement consacrés aux centres d'accueil des demandeurs d'asile.

• Permettre l'accès de tous à la pratique sportive

La mobilisation des moyens du centre national pour le développement du Sport (CNDS) vise à favoriser l'accès au sport des publics qui en sont le plus éloignés et à en promouvoir la pratique au sein des clubs fédérés, espaces créateurs de lien social. 12 mns d'€ ont été consacrés à la mise en place de 2 500 actions au profit des populations et territoires prioritaires urbains ou ruraux sur le périmètre de la grande région. En termes d'équipements, 7 projets structurants implantés en territoires prioritaires carencés ont été retenus, représentant une subvention de 2,4 mns d'€ et 7 autres projets bénéficieront d'une aide pour la mise en accessibilité (handicap).



• Rendre la culture accessible à tous

La démocratisation de la culture est une action transversale de l'État qui, au travers de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), soutient de manière constante des institutions et des dispositifs de transmission des savoirs et des pratiques culturelles, depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur, à travers diverses politiques :

- Le soutien à la création et aux créateurs

. le spectacle vivant

La scène nationale l'Hippodrome de Douai a finalisé sa fusion avec la scène conventionnée du Théâtre d'Arras, créant la scène nationale Tandem Arras-Douai qui rayonnera sur un territoire élargi. Le théâtre La Licorne, compagnie de théâtre d'objets, s'est installé dans un nouveau lieu à Dunkerque permettant à cette forme d'art singulier de trouver un point d'ancrage.

À l'occasion des Assises de la jeune création, une trentaine d'artistes et acteurs culturels du Nord – Pas-de-Calais a pu participer au groupe Repérage à Lille afin d'engager une réflexion de fond sur une politique de soutien à la jeune création. Dans l'Oise, une nouvelle scène, le Chevalet de Noyon, a été conventionnée sur la base d'un projet centré autour des arts de la parole et du conte.

. les arts plastiques

Le Fonds régional d'art contemporain (Frac) Nord – Pas-de-Calais développe de nouvelles actions pour répondre à sa mission essentielle de diffusion de l'art contemporain sur le territoire. La mise au point d'une convention entre le FRAC d'Amiens et la Maison de la Culture a pour but d'amplifier la présentation des œuvres du Fonds dans les espaces d'exposition de la Maison de la Culture.

- la structuration de l'enseignement supérieur

Les écoles supérieures d'art du Nord – Pas-de-Calais (Dunkerque/Tourcoing, Cambrai et Valenciennes) sont engagées dans un processus de fusion vers un établissement unique, reposant sur une structuration pédagogique cohérente et une visibilité forte des enseignements supérieurs et de la recherche dans le domaine des arts visuels. Le Fresnoy (Tourcoing) maintient sa capacité d'innovation en offrant un doctorat en arts relatifs aux outils numériques.

- le soutien des professionnels des industries culturelles

Afin de soutenir l'économie du livre, notamment l'édition et la librairie, des contrats territoriaux ont été élaborés au plan régional par le centre national du livre (CNL), la DRAC, le Conseil régional et les centres régionaux du livre et de la lecture (CR2L), en concertation avec les professionnels.

- L'accompagnement du réseau des musées

En 2015, les subventions destinées aux 82 musées de France des Hauts-de-France ont prioritairement concerné l'appui à l'avancement du premier recensement décennal et à la conservation des collections. Dans le cadre de ses missions de coordination, la DRAC a soutenu des projets de mise en réseau des musées comme le soutien aux expositions occasionnelles pour le bicentenaire de Thomas Couture en Picardie. La réouverture partielle du MUDO - musée de l'Oise, après plus de 15 ans de fermeture, a été un succès auprès du public (70 000 visiteurs). Les travaux de rénovation du musée de Picardie ont démarré avec un très fort soutien de l'État et la dernière tranche du plan musée a été engagée. Les expositions du musée de Flandre à Cassel, « La Flandre et la mer » et du Palais des Beaux-Arts de Lille, « La joie de vivre » ont été reconnues « exposition d'intérêt national » par décision de la ministre de la Culture et de la Communication.



Familistère de Guise



Le MUDO, Musée Départemental de l'Oise à Beauvais

- Une politique pour le livre et la lecture

Dans une région où le taux d'illettrisme des adultes atteint 12 %, l'État s'engage en accompagnant la construction de bibliothèques et en menant une politique active en faveur de la lecture publique.

L'État accompagne les collectivités souhaitant créer des médiathèques modernes et attractives, 1^{er} maillon du développement culturel. De nombreux projets sont en cours de démarrage ou à l'étude, comme à Bailleul (Nord), Quend (Somme), Ribecourt-Dreslincourt (Oise), Saint-Sauveur (Oise), d'autres ont été inaugurées, comme Lesquin, Houplin-Ancoisne, Nomain, Recquignies, Roubaix, etc.

L'État s'engage également dans le domaine de la lecture publique, dans le cadre de Contrats territoire lecture (CTL). **Dans le Nord – Pas-de-Calais**, en 2015, les moyens disponibles ont permis de soutenir deux « CTL-cadre ». **En Picardie**, le patrimoine écrit a bénéficié du suivi de l'agence régionale du livre, le centre du livre et de la lecture (CR2L) dans le cadre de la convention signée avec la Bibliothèque nationale de France afin de conserver, signaler et valoriser les fonds anciens et précieux des bibliothèques.



La grande parade d'ouverture de Lille 3000 - Renaissance



L'État protège les populations

La protection des personnes, des biens et de l'environnement relève des missions régaliennes de l'État.

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

L'année 2015 et l'année 2016 ont été encore marquées par le renforcement de la lutte contre le terrorisme. Les attentats perpétrés en janvier (7, 8, 9) et en novembre (13) appellent une nouvelle réponse de l'État dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens. Les moyens mis en place contre le terrorisme impliquent le maintien de la sécurité des Français tout en préservant les libertés publiques.

Des mesures préventives se traduisent, en région, par le signalement via la plate-forme d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation violente des jeunes « candidats » au départ vers des lieux de combats (lancement d'un site Internet dédié stop-djihadisme.gouv.fr). Le 29 avril 2015, le Premier ministre a dressé le bilan du plan de lutte contre la radicalisation lors d'une rencontre avec les magistrats antiterroristes de 34 pays, réunis à Paris. Mis en place il y a un an, le dispositif "Stop-Djihadisme" a déjà démontré son efficacité. Pour autant le déploiement de forces armées (« opération sentinelle ») sur les sites sensibles de la région demeure un outil efficace de dissuasion.

La lutte contre la délinquance occupe également une place importante dans les cinq départements de notre région. Une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est mise en place et des conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) se réunissent en tant que de besoin.

L'État poursuit la lutte contre les violences faites aux femmes par la déclinaison du **4^{ème} Plan Violences**, axe plus particulièrement développé localement et

sur les départements par les Directions Départementales aux Droits des Femmes et à l'Égalité. Elles ont vocation à accompagner les structures et notamment les Centres d'Information aux Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) afin de diffuser l'information et mettre en place des actions à destination du public.

Enfin, chacun des départements a généralisé les **Téléphones Grand Danger** avec les Tribunaux de Grande Instance en vue de protéger les femmes victimes de violences conjugales. Le TGD est un téléphone portable disposant d'une touche préprogrammée pour joindre, en cas de danger, un service de télé-assistance accessible 7j /7 et 24h/24 et permettre une intervention immédiate des forces de l'ordre.

Pour réduire le nombre d'accidents et de victimes, l'action de l'État dans le domaine de la sécurité routière allie prévention, dissuasion, formation et



répression. Par rapport à 2014, la mortalité 2015 paraît globalement en hausse en région Hauts-de-France. Le nombre de personnes décédées a diminué dans le Pas-de-Calais (66 morts) mais le nombre global en région a progressé du fait d'une forte hausse dans le Nord (85 décès). Cette hausse est principalement due à l'augmentation d'accidents mortels des véhicules légers et des piétons, plus vulnérables aux accidents graves. Par ailleurs, sur les routes des trois départements picards, 138 personnes ont trouvé la mort (on note une baisse du nombre des accidents et des blessés) et c'est l'Oise qui paye le plus fort tribut. L'excès de vitesse, le non-respect des priorités, l'alcoolémie et l'usage de stupéfiants sont les facteurs principaux de ces mauvais chiffres. Dans ce contexte de hausse, les effectifs de police et de gendarmerie intensifient les actions de prévention et de répression en direction des usagers vulnérables.

Enfin, co-présidés par les préfets et les procureurs, les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), créés en 2008, sont la structure départementale de référence en matière de lutte contre différents types de fraude (travail illégal, fraude fiscale, fraudes aux prestations sociales...). Ils rassemblent tous les services opérationnels au niveau local : police, gendarmerie, administrations préfectorales, fiscale, douanière et du travail, Pôle emploi, URSSAF, caisses d'allocations familiales, d'assurance maladie et de retraite, RSI et MSA. Cette coordination permet de réaliser des signalements entre administrations partenaires et de réaliser des opérations conjointes ou concertées.



PRENDRE EN CHARGE LA SÉCURITÉ CIVILE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES

La mission de sécurité civile de l'État comprend la planification, la gestion des crises, la protection et l'accompagnement des populations ainsi que la sensibilisation aux risques majeurs.

• En 2015, l'État a fait face à plusieurs situations exceptionnelles, à l'instar des grandes marées en mars

Pour améliorer l'efficacité de ses services lorsque la crise survient, l'État organise régulièrement des exercices de gestion de crise régulièrement aux niveaux zonal ou départemental, avec de nombreux partenaires :

- Un exercice a été organisé au centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Gravelines le mardi 10 février. Cette simulation s'inscrit dans le cadre du programme national d'exercices élaboré par les pouvoirs publics et EDF pour l'ensemble des centrales du parc nucléaire français. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé en préfecture sous l'autorité du préfet.

- Le 18 mars 2015, s'est tenu un exercice de sécurité civile destiné à valider le plan particulier d'intervention (PPI) du stade du Hainaut à Valenciennes, approuvé par le Préfet du Nord le 18 septembre 2014, ainsi que les dispositions ORSEC NOVI (Nombreuses Victimes) potentiellement applicables à ce bâtiment pouvant accueillir plus de 25 000 personnes.

- De même, à l'occasion de forts coefficients de marée attendus sur le littoral (jusqu'à 119 le 21 mars), le préfet du Nord a organisé un exercice submersion marine les 16 et 17 mars afin de tester la réactivité des secours et du personnel communal des 10 communes les plus exposées ainsi que de leurs habitants.

• L'État poursuit sa mobilisation dans la prévention des risques en intervenant notamment sur :

- Les risques d'inondation

L'État a mis en place une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) ; le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Artois-Picardie (principalement le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme) a été approuvé le 19 novembre 2015.



Inondation de l'Oise à Condren

Conventionnement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Somme II

Le PAPI est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales ayant pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Le périmètre du PAPI Somme 2 porte sur l'ensemble du bassin versant de la Somme soit près de 6 400 km² dans quatre départements : la Somme, l'Aisne, l'Oise et le Pas-de-Calais. Il regroupe 833 communes, représentant une population d'environ 665 000 habitants.

Suite aux inondations de 2001 qui ont fortement touché le bassin versant de la Somme, deux programmes d'actions de prévention des inondations ont été conduits. Dans la continuité des premiers PAPI, avec un coût prévisionnel de 38,4 mns d'€ sur la période 2015-2020, le Plan Somme 2 permet d'impulser une dynamique territoriale autour des thématiques de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations avec une cohérence de territoire et en partenariat avec les principaux acteurs.



La société Artésienne de Vinyne - Bully-les-Mines

- Les risques industriels et les pollutions

Ils ont réuni plus de 800 personnes le 16 octobre 2014. L'objectif était de rassembler tous les acteurs de la prévention des risques industriels autour de thèmes d'actualité et de réflexion de fond, d'informer chacun et de réfléchir à de nouvelles pratiques dans la région. En effet, avec son riche passé industriel, ses 4 ms d'habitants, ses 54 sites Seveso seuil haut et son détroit maritime - le plus fréquenté au monde - le Nord - Pas-de-calais est un territoire particulièrement concerné par la prévention des risques technologiques.

- En 2015, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) couvrant 9 établissements industriels du port de Dunkerque a été approuvé. La région est désormais couverte par 49 PPRT, et 2 doivent encore être élaborés. En réponse à des actes de malveillance, les services de l'État se sont fortement mobilisés afin de renforcer la sécurité des sites Seveso. Tous ces sites ont fait l'objet d'inspections spécifiques en 2015.

PRÉSERVER LA SANTÉ DE TOUS

• En luttant contre les risques par des activités de contrôles

La préservation de la santé et d'un environnement sain dont les risques sont maîtrisés s'engage par le biais, tout d'abord, de contrôles effectués par différents services.

- Les contrôles routiers :

La DREAL est chargée d'assurer le contrôle des véhicules de transport routier et des entreprises de transport. 8 604 véhicules ont été ainsi contrôlés en 2015, pour rappeler le cadre d'une concurrence loyale, notamment par la vérification du respect des règles sociales et de celles encadrant le cabotage ;

- Les contrôles des installations classées pour la protection de l'environnement :

La DREAL a ainsi effectué plus de 1 950 inspections chez des industriels pour vérifier la conformité réglementaire et technique de leurs installations ;

- Les contrôles d'hygiène :

L'État, via la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) veille par ailleurs à la protection des consommateurs en réalisant des contrôles des bonnes pratiques d'hygiène dans les exploitations produisant des denrées végétales et des contrôles à l'importation des denrées alimentaires. Le SIVEP (Service d'Inspection Vétérinaire et Phytosanitaire), localisé au port de Dunkerque, contribue au développement croissant de l'activité du port, en

assurant sur place les contrôles inhérents aux importations de produits animaux et végétaux.

- La DRAAF a aussi procédé à des contrôles liés à la **protection de la santé des végétaux et à l'utilisation des produits phytosanitaires**, dont une partie contribue à accompagner les filières végétales exportatrices, en procédant à la certification pour l'exportation vers les pays tiers (environ 6 700 certificats émis sur les deux sites en 2015, concernant 68.000 tonnes de pommes de terre, 184 000 tonnes de produits transformés et 396 000 tonnes de bois). Au delà des aspects relevant du contrôle, l'État mobilise professionnels de l'agriculture et collectivités locales pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, en mettant en œuvre le **plan Ecophyto**.

- Les contrôles de l' Inspection du travail :

L'inspection du travail est intervenue dans de nombreuses entreprises pour faire respecter les droits individuels et collectifs des salariés (contrats de travail, durée du travail, rémunération, congés), notamment en matière de respect des durées maximales de travail et des temps minimum de repos du personnel de conduite dans les entreprises de transport routier, et plus généralement en matière d'heures supplémentaires, dans différentes branches d'activité. En 2015, 11 200 interventions ont été réalisées en direction des entreprises, dont 10 500 contrôles et enquêtes. **Les actions de lutte contre les différentes formes de travail illégal ont été amplifiées.** En 2015, quelques 6 700 demandes de détachements ont été enregistrées en Hauts-de-France pour 24 000 salariés détachés. Les formes illégales de la prestation de service internationale font l'objet d'une attention prioritaire des pouvoirs publics afin de protéger les salariés victimes de conditions de travail indignes et de maintenir l'exercice d'une concurrence loyale entre les entreprises.



• En garantissant la sécurité sanitaire et un environnement sain

La Picardie fait partie des 7 ex-régions (pré loi NOTRe) où les concentrations moyennes annuelles de fond en particules en suspension inhalables, dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres (PM10) sont remarquables, en comparaison des autres. De plus, **sur l'agglomération creilloise**, suite aux dépassements sur plusieurs années consécutives de la valeur journalière pour la protection de la santé humaine, la préfecture de l'Oise, avec l'appui des services de la DREAL, des acteurs locaux et de l'ATMO, a mis en place un **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)**. Signé en décembre 2015, ce plan définit des mesures préventives et correctives à mettre en œuvre pour atteindre des concentrations respectant les valeurs réglementaires sur le périmètre géographique de l'Oise.

L'État va dès lors accentuer sa stratégie de surveillance des particules sur ce territoire en mobilisant des moyens humains et matériels pour :

- améliorer la qualité de la mesure des particules et de leur composition,
- connaître les origines et sources des particules mesurées sur notre territoire.

L'agence régionale de santé centralise tous les signaux sanitaires en région : 1 873 signalements ont été traités par les cellules régionales de veille, alerte et gestion de l'ARS en région (ARS NPDC + Picardie) en 2015.

L'activité de l'année 2015 a également été marquée par la poursuite du suivi des infections nosocomiales. Une importante épidémie d'infections à staphylocoque doré dans un service de néonatalogie a été suivie. Par ailleurs, **avec plus de 200 signalements, la gestion des cas de gale en collectivité** (écoles, établissements médico-sociaux) a fortement mobilisé les ressources de la cellule.

L'Agence a par ailleurs poursuivi la sensibilisation des conseils départementaux aux nouvelles recommandations du Haut conseil de la santé publique concernant le dépistage des cas de tuberculose. En 2015, **3 cas de tuberculoses multirésistantes, dont un cas d'ultra-résistante, ont été signalés à l'ARS.** Cette même année, l'Agence a entamé la réflexion sur la mise en place d'une filière de prise en charge complète des tuberculoses multirésistantes sur la région. Au cours de l'année 2015, 15 cas de tularémie ont été déclarés en Picardie (contre 9 cas en 2014 et moins de 4 par an depuis 2005). La grande majorité des cas sont liés à la manipulation de gibier. Les présidents des fédérations départementales des chasseurs, ont été sensibilisés à la pathologie et les conduites à tenir.

En Nord – Pas-de-Calais, 16 suspicions de cas de fièvre hémorragique à virus EBOLA ont été signalées

à l'ARS ; 9 signalements de suspicions à MER-Coronavirus ont été reçus. Aucun n'a été confirmé. En Picardie, la **campagne de vaccination exceptionnelle contre les infections invasives à méningocoque** sur quatre cantons du département de la Somme s'est achevée. Sur ses 7 années d'existence, elle a permis la vaccination de plus de 12 000 enfants et jeunes adultes âgés de 2 mois à 24 ans révolus. Un retour d'expérience a été effectué.

S'agissant des actions de suivi sanitaire en matière de qualité des eaux : 21 548 contrôles sur l'eau potable, 625 contrôles sur l'eau embouteillée, 10 060 contrôles sur l'eau de piscine, 573 contrôles sur l'eau de baignade, ont été effectués. Ils ont permis d'identifier : 1 281 situations de non-conformités sur l'eau potable, 938 situations de non-conformités en piscine, 4 situations de non-conformités en eau de baignade (eau de mer ou eau douce) ; 92 désignations d'hydrogéologues agréés en matière d'hygiène publique ont été également effectuées.

L'activité de l'année 2015 a été marquée par la poursuite de la lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone : la région possède un parc de logements anciens dégradés particulièrement élevé. Elle est par ailleurs la 2^{ème} région la plus touchée par les intoxications au monoxyde de carbone. Au-delà des actions régaliennes menées avec les Préfets de département dans la lutte contre l'habitat indigne, l'ARS soutient dans le cadre du **Plan Régional Santé Environnement (PRSE)** des actions innovantes en matière d'hygiène et de qualité de l'air intérieur, à travers notamment la plateforme des Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur (CMEI).

• En déployant une offre de soins adaptée aux territoires

L'année 2015 a été largement consacrée à la programmation de la **stratégie régionale de prévention et de promotion de la santé par l'Agence régionale de santé (ARS)**. Ses modalités de mise en œuvre ont été principalement définies sur la base du bilan du schéma régional prévention et de l'identification, à l'échelle des zones de proximité, des déterminants de santé prioritaires. Dans le même temps, un appel à projet a été réalisé autour des 5 priorités de la Stratégie nationale de santé : cancers – périnatalité et petite enfance – addictions – santé mentale – bien vieillir. Au regard des indicateurs de santé de la région, les personnes en situation de vulnérabilité font également partie des priorités régionales identifiées. En 2015, l'ARS a poursuivi les politiques incitatives en mobilisant l'ensemble de ses moyens et en déployant des projets innovants à destination des étudiants et des médecins diplômés.

Ainsi, en Picardie, 71% des 24 Maisons de santé Pluriprofessionnelles (MSP) ouvertes et labellisées sont pourvues d'au moins un maître de stage fin 2015. En Nord – Pas-de-Calais, 27 MSP sont en activité, avec un projet de santé validé par l'ARS.

Dans le cadre du **Programme régional d'amélioration de la couverture vaccinale (PRAVA)**, l'ARS soutient tous les acteurs impliqués dans la gestion des risques infectieux hivernaux à transmission respiratoire, au regard de l'augmentation des infections respiratoires aiguës. Pour soutenir les actions de promotion de la vaccination, l'Agence a mis à disposition sur son site Internet une boîte à outils construite avec les médecins des équipes opérationnelles d'hygiène et de santé au travail.



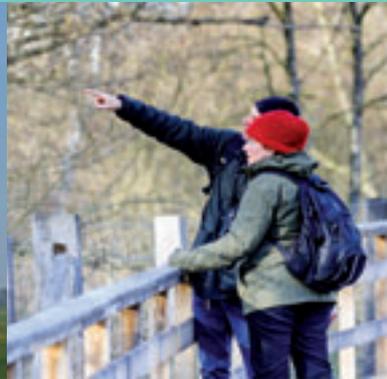
Ainsi, en 2015, l'ARS a ciblé les territoires présentant les taux de participation les plus faibles pour la mise en place d'actions de communication et de sensibilisation aux dépistages. La lutte contre les inégalités territoriales de santé est également un enjeu fort pour l'ARS, en particulier vis-à-vis des populations défavorisées.

L'année 2015 a, comme en 2014, permis de réaliser 32,6 mns d'€ d'économies en région, ce qui place une fois encore le Nord-Pas-de-Calais en tête des régions les plus dynamiques dans ce secteur. Par ailleurs, l'ARS a engagé une action de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) médicales sur les territoires.

Le plan triennal ONDAM lancé en 2015 vise une évolution structurelle du système de santé sur la période 2015-2017. Ce plan national est structuré autour de 4 objectifs :

- Améliorer la qualité de l'offre de soins ;
- Prendre le virage ambulatoire et mieux adapter les prises en charge en établissement ;
- Poursuivre les efforts sur les prix des médicaments et l'adoption des génériques ;
- Améliorer la pertinence et le bon usage des soins.





L'État promeut un aménagement durable et équilibré du territoire

La politique interministérielle d'aménagement du territoire mise en oeuvre par l'État vise à promouvoir un développement des territoires à la fois compétitif, solidaire, équilibré et respectueux de l'environnement, au travers de la transition écologique.

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE

Les Hauts-de-France sont la région la plus urbanisée de province, portée par une métropole à rayonnement européen et un maillage urbain dense. Près de 89% de la population vit dans une grande aire urbaine. Dans ce contexte, l'un des enjeux pour l'État consiste à garantir un équilibre entre le développement économique et la préservation des ressources naturelles et du patrimoine culturel.

La lutte contre le changement climatique a largement imprégné l'année 2015. Le vote de la loi relative à la transition écologique pour la croissance verte et la tenue de la COP 21 ont impacté durablement les politiques d'aménagement du territoire français.

L'accompagnement de l'État, via la DREAL, s'est poursuivi en 2015 par la voie de l'appel à projet Territoire à Énergie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) et la démarche de planification « plan climat énergie territorial » (PCET), véritable instrument de déclinaison au niveau local des SRCAE et des stratégies nationales énergie/climat.

En 2015, en vue de préparer un troisième appel d'offre pour l'implantation de parc éolien en mer, un exercice de concertation a été mené. La zone de Dunkerque est désormais retenue, la concertation se poursuivant néanmoins avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'État a poursuivi sa mission d'accompagnement et d'instruction des projets d'énergie renouvelable afin d'atteindre les objectifs fixés par le SRCAE. La grande région comptait, fin 2015, 2 300 MW d'éolien terrestre installé (2^{ème} région en France), 124 MW



de photovoltaïque (2 % de la puissance nationale – 9 régions se situent en dessous de 7 %) et 36 MW (9 % du national) de production biogaz (valorisation électrique).

• Améliorer les offres de transport

- Le développement des infrastructures routières

La position géographique de la région au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles constitue un atout majeur pour son développement par de grands équipements de transport ferroviaire, portuaire et routier. L'ensemble de ces travaux sont réalisés pour améliorer les axes de communication dans le respect des habitants.

L'État conduit la politique d'investissement sur le réseau routier structurant et en assure la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, en 2015 les 3 projets d'aménagement suivants ont été engagés :

- l'aménagement entre les autoroutes A2 et A23 a franchi une étape importante, avec l'achèvement de la construction du viaduc et l'engagement des travaux de terrassement de chaussée pour un objectif de mise en service à l'automne 2016 ;
- l'aménagement de la RN 17 entre Arras et Lens a été soumis à l'enquête d'utilité publique pour les travaux entre Vimy et Avion et le classement en route express de l'itinéraire ;
- l'aménagement de la RN 2 en particulier a été soumis à l'enquête publique l'aménagement de l'échangeur avec la RD 548 à Silly le long et les travaux de la déviation de Gondreville et de la déviation de Vaumoise.

Conscient des enjeux de mobilité de l'aire métropolitaine de Lille, le Préfet de région a sollicité le ministre pour la réalisation d'un diagnostic de la problématique de l'accessibilité à la métropole européenne de Lille. Une mission du Conseil Général De L'environnement et du Développement Durable (CGEDD) a été nommée pour réaliser cette mission.

- Le développement des transports collectifs, ferroviaire, fluvial et maritime, multimodal

L'État suit et coordonne les études d'investissement sur les réseaux ferroviaires et fluviaux. Dans ce cadre, l'achèvement d'un itinéraire dédié au fret ferroviaire, évitant la métropole lilloise pour y favoriser le transport au quotidien, a été mis en service à l'issue de l'achèvement des travaux sur le secteur d'Aulnoye-Aymeries.

En 2015, 2 projets importants ont été mis en service : un port à Saint-Saulve sur l'Escaut pour la desserte des pôles économiques du Valenciennois et un centre multimodal de distribution urbaine au port fluvial de Lille. Les deux opérations sont situées sur le réseau navigable magistral qui sera intégré à la liaison Seine Escaut dont le Canal Seine- Nord Europe sera la colonne vertébrale.

L'État accompagne les politiques de report modal vers le réseau ferroviaire. Les travaux engagés en 2015 ont permis la mise en service d'un service d'autoroute ferroviaire Calais Perpignan.

Les services de l'État accompagnent les collectivités et les autorités organisatrices de transport dans la préparation des procédures d'enquête publique « Bus à Haut Niveau de Service » dans les agglomérations de Dunkerque, de Béthune et de Lens, ainsi que dans la réalisation des travaux du métro de Lille. Dans le cadre de l'élaboration des Plans de Déplacement Urbains en 2015, le PDU d'Artois-Gohelle a été approuvé. Enfin, les services de l'État

accompagnent les collectivités et les autorités organisatrices de transport pour la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité.

Par ailleurs, la DREAL et l'INSEE se sont engagés dans un partenariat d'études pour l'élaboration d'un diagnostic sur les enjeux de la mobilité en lien avec les caractérisations sociales des habitants des territoires de l'Artois -Gohelle.

- Un enjeu majeur pour la région : le projet de canal fluvial Seine-Nord Europe avec une dotation de 5 mds d'€

Projet majeur pour les Hauts-de-France, le futur Canal Seine-Nord Europe constituera le nouvel axe de l'offre logistique nord-européenne. Les zones d'activités implantées le long du canal offriront de nouveaux espaces de développement industriel, qui bénéficieront d'un accès direct à six des principaux ports européens. Le projet entrera en phase opérationnelle en 2017. Le chantier permettra de créer de 10 000 à 13 000 emplois directs et indirects en région.

• Développer le territoire dans le respect des ressources

L'État agit dans le contexte de la stratégie de transition écologique, en vue de répondre aux enjeux du changement climatique, de la raréfaction des ressources, de l'augmentation des risques naturels et sanitaires, de la transition énergétique.

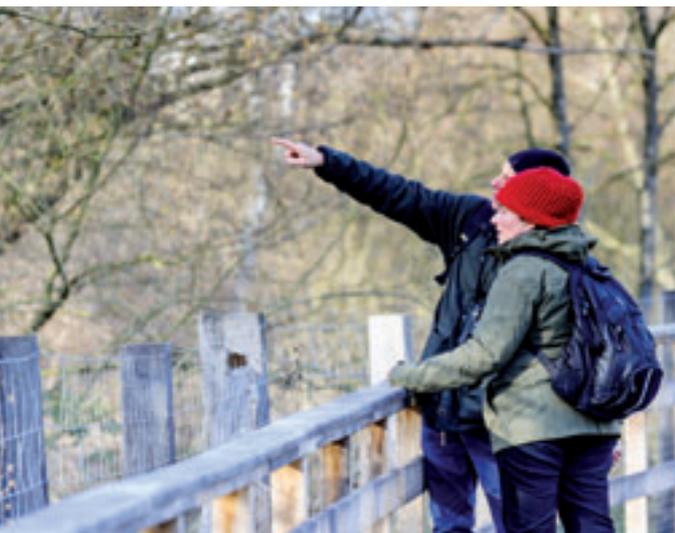
- Lutter contre le changement climatique

L'année 2015 a été marquée à l'échelon national par le vote de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et par la tenue de la COP 21. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement.

- Préserver les richesses environnementales

- La politique de l'eau : adoption du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie.

Le SDAGE est un document qui a vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Il fixe les objectifs à atteindre sur



la période considérée. Le SDAGE 2016-2021 a été élaboré par la DREAL de Bassin et l'Agence de l'eau sous l'égide du comité de bassin Artois-Picardie. Le nouveau SDAGE porte également une attention particulière à l'amélioration de l'assainissement non collectif, à la gestion des eaux de pluie et à la préservation des zones humides et des prairies. Son approbation vient clore le cycle de mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'eau et ouvre un nouveau cycle de gestion à l'échelle du bassin en vue de l'atteinte du bon État écologique.

- **Le risque de submersion marine** fait l'objet d'une attention particulière sur le littoral. L'efficacité des éléments de protection contre la mer, qu'ils soient artificiels ou naturels, est visée.

Des travaux importants sont toujours en cours sur le littoral et dans les waterings ainsi que sur les grands ouvrages de la région : digue des Alliés à Dunkerque (première phase de travaux réalisée, deuxième phase en cours avec notamment un ré-ensablement massif de la plage effectué en mars 2014), digue de Sangatte (travaux de reconstruction dès 2016 pour environ 20 mns d'€), Baie d'Authie, Wissant, Gravelines...

- **Par ailleurs, le développement du territoire régional doit s'effectuer en planifiant et en régulant l'urbanisme.** En effet, la tendance actuelle de consommation des terres agricoles et forestières et de fragmentation des espaces naturels au profit des espaces artificialisés (+1 500 ha/an) n'est pas soutenable et pose de nombreuses difficultés : augmentation des déplacements en voiture (congestion, pollution), étalement urbain, perte de biodiversité, fragilisation de l'économie agricole, augmentation des phénomènes d'érosion des sols et d'inondations... Pour toutes ces raisons, l'État a décidé en 2014 de se doter d'une stratégie foncière afin d'observer et de piloter les dynamiques régionales d'occupation des sols. Pour appréhender les politiques d'urbanisme et d'aménagement à une échelle pertinente, le PLU intercommunal (PLUI) devient aujourd'hui, la règle. 53 EPCI se sont engagés

dans l'élaboration en région Hauts-de-France. En 2015, les territoires picards ont lancé, comme l'avaient déjà fait le Nord et le Pas-de-Calais, un « club PLUI ».

Enfin, le développement du territoire s'effectue également grâce aux services de contrôle de la DRAAF, liés à la protection de la santé des végétaux et à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils ont maintenu leur niveau d'inspection en 2015, dont une partie contribue à accompagner les filières végétales exportatrices, en procédant à la certification pour l'exportation vers les pays tiers (environ 6 700 certificats émis en 2015, concernant 68 000 tonnes de pommes de terre, 184 000 tonnes de produits transformés et 396 000 tonnes de bois). Au-delà des aspects de contrôle, l'État est mobilisé, comme les professionnels de l'agriculture et les collectivités locales, pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, en mettant en œuvre le plan Ecophyto.

Dans le cadre de COP 21, des actions ont été conduites par l'État afin d'étendre la prise en compte des contraintes environnementales au secteur de l'habitat. A cet égard, la DREAL a accompagné la Métropole Européenne de Lille dans son projet Ecocité. Le comité de pilotage national réuni fin 2015 pour l'examen des demandes dans le cadre de l'appel à projet Ecocité a permis de sélectionner plusieurs actions pour un montant d'environ 8 mns d'€ de crédits (fortement axés sur la rénovation énergétique).

- **Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement**



L'agriculture, l'alimentation, l'agroalimentaire et la forêt sont des enjeux considérables pour la France en général et les Hauts-de-France en particulier : enjeux économiques, de santé publique, environnementaux et de société.

Pour relever ces défis, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt du 13 octobre 2014, a pour ambition de développer le potentiel et la diversité de notre agriculture, et de combiner compétitivité économique et préservation de l'environnement. C'est le sens du projet agro-écologique pour la France. L'action de l'État en Nord – Pas-de-Calais et en Picardie s'inscrit dans cette dynamique, pour que l'agriculture régionale évolue vers des modes de production plus durables. Ainsi, un séminaire a été organisé à Lille en mai 2015 afin de définir auprès des partenaires territoriaux les fondamentaux de l'Agroécologie et présenter des exemples de pratiques innovantes. Il a réuni 116 participants.

De plus, 10 Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental ont été reconnus, permettant à des collectifs d'agriculteurs de s'emparer de problématiques territoriales telles que la réduction de l'utilisation des intrants (désherbants en grandes cultures ou en production légumière, antibiotiques en élevage), la valorisation des prairies de fauche inondables, la mise en œuvre du pâturage tournant, le recyclage des déchets agricoles. Ces collectifs représentent plus de 120 exploitations engagées et constituent donc un véritable outil pour faire émerger des dynamiques sur le territoire.

Sur le plan financier, via le service régional de l'établissement public FranceAgriMer, l'État a engagé 896 000€ pour le projet agro-écologique pour la France, en actionnant 2 outils privilégiant les actions collectives et le lien cultures-élevage :

- l'assistance technique collective à destination des exploitations
- le soutien à l'expérimentation à destination des stations de recherche et centres techniques

Le Conseil régional est devenu l'autorité de gestion du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) pour la Période 2014-2020. Après une année de transition en 2014, les autorités de gestion ont mis en œuvre en 2015, les mesures de leur Programme de Développement Rural pour la première fois.

L'enseignement agricole confirme sa vitalité : à la rentrée 2015, les effectifs en formation scolaire s'élevaient à 13 151 élèves, et ceux en apprentissage à 3 718. Globalement, les taux de réussite aux examens atteignent aujourd'hui 82 %. Le projet régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique a été finalisé dans chacune des deux ex-régions. Il vise à répondre tant aux objectifs de changement de modèle agricole que de promotion sociale. En 2016, un chantier de convergence de ces deux projets devra être conduit pour n'avoir à terme qu'un projet à l'échelle de la nouvelle région.

Enfin, l'État met en œuvre en partenariat avec la Région le plan régional de l'alimentation, dont l'ambition est d'assurer l'accessibilité de l'offre alimentaire pour tous, la diversité des aliments, leur conformité aux règles d'hygiène et de nutrition, la disponibilité d'une alimentation saine et sûre pour chacun ainsi que l'information et l'éducation sur l'alimentation. Quatre grandes priorités d'actions ont été identifiées pour 2015 : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et l'ancrage territorial de la politique au plus près des citoyens. En terme de gouvernance, l'État en Hauts-de-France (DRAAF) a réuni en co-présidence avec le Conseil Régional, le Comité Régional de l'Alimentation, le 26 mai 2015 au MIN de Lomme et le 9 novembre à l'Institut Lasalle à Beauvais.

L'agriculture en Hauts-de-France

- Surface agricole moyenne de 78,5 hectares contre 55,1 hectares en France métropolitaine,
- 50 300 salariés sont employés dans les industries agroalimentaires, soit 9,7% des salariés français du secteur,
- 8163 élèves dans l'enseignement agricole et 2 292 jeunes apprentis,
- 20 filières particulièrement développées, dont le blé tendre, les pommes de terre et les légumes (endives et petits pois), ainsi que l'élevage bovin et porcin.

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL

Le patrimoine monumental, archéologique et muséal est très présent sur l'ensemble du territoire. Sa valorisation constitue un enjeu majeur pour les espaces concernés. Le patrimoine participe grandement à la valorisation de l'image et à la capacité d'attractivité de la région. La DRAC contribue à le protéger, le valoriser et le faire reconnaître, y compris dans sa dimension paysagère.

Le Nord – Pas-de-Calais et la Picardie possèdent une dimension patrimoniale forte, véritable atout en termes d'attractivité et de développement économique : villes anciennes, patrimoine de reconstruction, patrimoine campanaire, retables et orgues, sites miniers, industrie textile, brasseries...

• Protéger et mettre en valeur monuments et sites remarquables

En région Hauts-de-France, 23 monuments ont été inscrits au titre des monuments historiques et 3 monuments ont été classés. Après douze années de travaux de restauration du bâtiment et du parc, la villa Cavrois (Nord) a été inaugurée le 12 juin 2015 et comptabilisait déjà près de 100 000 entrées à la fin de l'année.

En Picardie, l'ensemble des monuments historiques appartenant à l'État a fait l'objet d'un diagnostic d'accessibilité et du dépôt d'un Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée), qui engendrera des travaux de mise en conformité dans les 6 années à venir. D'importants chantiers de restauration sont en cours dans les cathédrales d'Amiens et de Soissons. De nombreux autres chantiers ont été engagés ou programmés, comme la restructuration des espaces intérieurs et extérieurs du musée de Picardie à Amiens, ou sur le domaine de Chantilly (Oise).

En 2015, s'est tenue à Lille la deuxième réunion de la conférence des territoires du Bassin minier patrimoine mondial afin de répondre à la nécessité de garantir une gouvernance globale des 353 éléments du paysage du Bassin minier inscrit à l'Unesco.

• Connaître et protéger le patrimoine archéologique

Le DRAC développe en région Hauts-de-France une activité considérable en matière d'archéologie préventive ; elle s'est traduite en 2015 par l'instruction de 7 520 dossiers et la prescription de 335 diagnostics et de 56 fouilles. Un grand chantier de fouilles a été mené sur le tracé du futur gazoduc



Bassin minier - Vue sur le Métaphone de Oignies

Artère du Santerre (Somme), à l'emplacement de deux cimetières gaulois et d'une villa romaine dont la cave a livré de nombreux restes de fresques murales. À Chermizy-Ailles (Aisne), une fouille a été menée à l'occasion de l'extension du parking du site de la Caverne du Dragon sur le Chemin des Dames. Elle a permis de mettre au jour des vestiges de structures militaires fortifiées de la Première Guerre mondiale et de comprendre leur relation avec les aménagements souterrains de la Caverne du Dragon. Dans le Nord, les fouilles réalisées à Lambres-lès-Douai ont permis d'étudier des cercles funéraires de l'âge du Bronze, un habitat en aire ouverte d'époque gauloise et plusieurs habitats enclos et zones funéraire antiques.

• Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité

Dans l'exercice de leurs missions de conseil, les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) ont accentué leur action sur l'ensemble du territoire auprès de leurs différents partenaires, notamment par la mise en place d'un renforcement de l'aide juridique aux communes. Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les STAP ont assuré un suivi attentif des projets en espaces protégés. Plusieurs milliers d'avis ont été rendus en 2015, ainsi que le suivi de l'élaboration des AVAP – Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine – et des projets de transformation des ZPPAUP en AVAP.

IMPULSER UNE DYNAMIQUE TRANSFRONTALIÈRE ET INTERNATIONALE DANS UNE RÉGION OUVERTE SUR L'EUROPE

Le positionnement frontalier de la région Nord-Pas-de-Calais, au cœur du triangle stratégique Paris, Londres, Bruxelles offre à ses acteurs de réelles perspectives de développement à l'international. Les services de l'État participent ainsi de cette dynamique transfrontalière.

• La coopération territoriale européenne (CTE) : les programmes INTERREG V

L'année 2015 est l'année des premiers appels à projets des programmes INTERREG V de la période de programmation 2014-2020. Cette nouvelle génération de programmes permet au territoire du Nord - Pas-de-Calais de bénéficier de 1,4 md d'€ de crédits FEDER mobilisables (soit une hausse de 22 % par rapport à la génération 2007-2013), en étant toujours éligible à cinq programmes de CTE : France-Wallonie-Vlaanderen, Deux Mers, France (Manche)-Angleterre, Europe du Nord-Ouest et Europe. Ces programmes concernent les thèmes de recherche-innovation, de protection de l'environnement, de compétitivité des entreprises ou de cohésion territoriale.

- L'événement de lancement du programme de coopération territoriale européenne **France-Wallonie-Vlaanderen** s'est tenu le 30 et 31 mars 2015 et le premier appel à projets a été lancé sur le périmètre des régions françaises du Nord – Pas-de-Calais, de

Picardie et une partie de Champagne-Ardenne (Ardennes et Marne) et les parties de la Flandre belge et de la Wallonie pour une enveloppe globale de 170 mns d'€. 216 pré-projets ont été déposés lors de ce 1^{er} appel dont 101 pré-projets ont été sélectionnés représentant 88 % de l'enveloppe et 93 ont été déposés sous la forme de projets et feront l'objet d'une sélection définitive aux comités de pilotage de 2016.

- Le programme franco-britannique **France (Manche)-Angleterre** a lancé en 2015 ses 2 premiers appels à projets. 62 projets ont été déposés représentant un montant cumulé 200 mns d'€ de sollicitations au titre du FEDER. Les comités de sélection définitifs se réuniront en 2016.

- Le programme transfrontalier des **Deux Mers** a pour sa part franchi une étape importante en devenant le 1^{er} programme Interreg de la région à sélectionner des projets sur la programmation 2014-2020.

- Les 2 premiers appels à projets du **programme transnational Europe du Nord-Ouest** ont connu un très fort succès : 168 projets ont été déposés et feront l'objet d'une décision par les comités ad-hoc en 2016.

- Le 1^{er} appel à projets du **programme interrégional Europe** a permis le dépôt de 261 projets qui seront soumis au comité de sélection en 2016.

Afin de mieux accompagner les porteurs de projets portentiels de la région, l'animation du réseau de référents des services déconcentrés, des agences et des établissements publics de l'État menée par le Secrétariat général pour les Affaires régionales (SGAR) sera renforcée et intensifiée.

• Les coopérations institutionnelles transfrontalières

- La coopération franco-belge

2015 a été l'année du renforcement des dynamiques de coopération entre institutions franco-belges, à la fois indispensables pour lever les obstacles et essentielles pour le développement de bassins de vie transfrontaliers.

Malgré l'absence de frontières naturelles et une histoire très largement partagée, la coopération franco-belge n'est pas aussi développée qu'elle pourrait ou devrait l'être. Les autorités françaises et belges ont cherché des solutions pour identifier et lever les blocages majeurs à la coopération transfrontalière : une liste de propositions hiérarchisées a pu être discutée lors d'un comité de pilotage politique franco-belge réuni le 23 septembre 2015.



23 septembre 2015 : séance du comité de pilotage politique Franco-Belge



Visite du parc naturel de Samphire Hoe à Douvres (programme Interreg France-Manche-Angleterre)

Un plan d'actions dans les domaines de l'emploi, la formation et l'apprentissage – les transports, l'aménagement du territoire et l'environnement – la santé et le médico-social – la sécurité civile a été élaboré sur la base des résultats de ces recherches. Un texte d'engagement sous la forme d'une déclaration d'intention ou d'un protocole d'accord est en cours de négociation.

- Les groupements européens de coopération territoriale (GECT)

Créés pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs collectivités régionales et locales, les GECT permettent de mettre en œuvre des projets conjoints, de procéder à des échanges d'expériences et d'améliorer la coordination en matière d'aménagement du territoire. L'État apporte son concours aux activités des GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et West-Vlaanderen / Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale en participant aux instances délibérantes et par sa contribution financière.

Dans le cadre du GECT du littoral, il s'est particulièrement investi dans le projet d'amélioration de l'évacuation des crues entre Dunkerque et Furnes et l'élaboration du protocole de gestion des eaux transfrontalier. Dans le cadre de l'Eurométropole, il a contribué à l'évaluation de la structure.

- La coopération franco-britannique

En novembre 2015, les services du SGAR, en coopération avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, ont organisé un séminaire franco-britannique de deux jours destiné à lancer une nouvelle dynamique de coopération avec les autorités britanniques au travers des programmes Interreg. A l'issue d'une réunion en Préfecture du Nord, présidée par M. le Préfet, deux visites de terrain ont été organisées sur le territoire britannique : au parc naturel Kent Downs et à la Gateway d'Ashford, aménagements tous deux cofinancés dans le cadre des programmes Interreg "France (Manche)-Angleterre" et "Deux Mers" sur la période 2007-2013. Les participants ont ainsi pu constater les impacts concrets de projets de coopération franco-britannique de proximité.

• La coopération décentralisée

En 2015, l'État a apporté son soutien à 8 collectivités des Hauts-de-France au travers de plusieurs appels à projets, dont une initiative « Climat » lancée par le Ministère des Affaires étrangères et du Développement international à l'occasion de la COP 21. Les aides ainsi octroyées à des projets de coopération décentralisée se sont élevées à 435 200 €, soit 2,5 fois plus que le montant accordé en 2014.





L'État se modernise pour un meilleur service rendu aux citoyens

La performance est au coeur de l'action publique depuis la réforme de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 (la « LOLF »).

Cet objectif est intégré à la Modernisation de l'action publique portée par le gouvernement depuis 2012. Celle-ci vise à améliorer l'efficacité des politiques et des services publics, contribuer à la maîtrise des dépenses publiques et renforcer ainsi la compétitivité de l'économie.

MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE AU SERVICE DE LA PERFORMANCE ET DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

En région Hauts-de-France, les services de l'État ont poursuivi cette démarche en 2015 et ont engagé des réformes sur les trois principaux volets suivants.

- **Valoriser les ressources humaines et prévenir les risques psycho-sociaux**

L'État employeur est engagé dans la modernisation de sa gestion des ressources humaines, dans une logique interministérielle. Une cartographie des emplois et des effectifs des services de l'État en région est publiée chaque année.

- Depuis 2013, l'État a développé en son sein une plate-forme interministérielle et inter-fonction publique des ressources humaines placée auprès du SGAR.

Un site internet unique permet aux agents en recherche de mobilité, issus des trois fonctions publiques et quelle que soit leur origine, d'accéder à l'ensemble des offres d'emploi public sur le Nord – Pas-de-Calais (www.mifp.fr).

- Dans ce cadre, la plate-forme des ressources humaines leur propose des conseils et un accompagnement personnalisé, mais également une offre de formation élargie.

Ainsi, la coopération développée entre les employeurs recruteurs permet de construire un marché régional de l'emploi public.

- Par ailleurs, suite à l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psycho-sociaux (RPS) dans la fonction publique signé le 22 octobre 2013, la préfecture a élaboré, en 2014, un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce plan d'action est aujourd'hui dans une phase de diagnostic associant les agents et intégrant les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (en lien avec le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail -CHSCT) .

- **Optimiser les moyens**

Les dépenses de l'État en Hauts-de-France représentent 25 438 mds d'€ en 2015.

Ce chiffre comprend :

- les dépenses du budget général de l'État en région (15 874 mds d'€),
- celles des établissements publics qui y sont implantés (2 213 mds d'€),
- les dépenses sociales et les dépenses fiscales (5 460 mds d'€).

Dans le même temps, l'État a perçu 15 781,4 mds € de recettes fiscales en Nord – Pas-de-Calais.

En matière d'achat public, la mission régionale achat relaie et veille à la déclinaison des opérations définies, en administration centrale, par le service des achats de l'État auprès des services déconcentrés de la région. Cette politique vise un double objectif de performance économique et d'accès des PME à la commande publique. En 2015, l'activité d'achat mutualisée s'est traduite par le renouvellement de marchés (exemple : maintenance des installations de chauffage ventilation climatisation, marché de nettoyage ...) pour des gains d'achats estimés à plus d'1 mn d'€.

- La mission d'expertise économique et financière

Placée auprès du Directeur régional des finances publiques, la Mission d'Expertise Économique et Financière est au service des décideurs publics locaux. Son rôle est de renforcer leur capacité de décision, en réalisant à leur demande des expertises ainsi que toute étude d'ordre économique, juridique ou financier. Ces prestations de conseil sont indépendantes et confidentielles.

Dans la région Nord Pas-de-Calais Picardie, 14 saisines ont été traitées en 2015 : 9 sous la forme d'expertises approfondies et 5 sous forme d'études ciblées. Elles ont concerné les secteurs du logement, de la santé mais aussi l'aménagement et le développement local.

- La nouvelle politique immobilière de l'État
L'État a poursuivi son engagement dans le processus de rationalisation de sa gestion immobilière, dans le cadre de la réorganisation des services régionaux de l'État.



Sous-préfecture de Dunkerque

Par ailleurs, les services de l'État se sont engagés dans la mise en œuvre des Agendas d'Accessibilité Programmée départementaux, qui détaillent l'ensemble des engagements en matière d'accessibilité des équipements aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

• Être exemplaire pour préserver l'environnement

Les services de l'État veillent à adopter des comportements exemplaires pour préserver l'environnement. De plus en plus de directions régionales s'engagent dans des démarches écoresponsables, notamment la DREAL (certifications ISO 9001 pour améliorer sa performance et ISO 14001 pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de son fonctionnement).

Les Archives départementales du Nord ont emménagé dans un bâtiment de haute qualité environnementale à énergie positive. Cet équipement, cofinancé par l'État, affiche des performances énergétiques exemplaires (isolation supérieure aux normes pour limiter durablement les consommations, système innovant de traitement de l'air). Le bâtiment produit également de la chaleur et de l'électricité grâce à plusieurs équipements, notamment une machine à cogénération alimentée à l'huile de colza et des panneaux photovoltaïques d'une surface de 300 m² installés en toiture.

AMÉLIORER LES SERVICES RENDUS AUX USAGERS

• Accueillir le public : une priorité donnée à l'accueil des usagers

Le professionnalisme et la réactivité des agents, notamment des agents d'accueil, ont permis en 2015 la labellisation Marianne des sous-préfectures de Dunkerque (25 septembre) et de Douai (26 novembre), ainsi que la labellisation « QUALIPREF 2.0 » de la préfecture du Nord le 15 décembre 2015.

Ces labels, délivrés par la société AFNOR Certifications, organisme d'audit indépendant, confortent l'amélioration de la qualité du service rendu dans les préfectures et les sous-préfectures de la région, elles aussi labellisées.



- **Une nouvelle offre de services numériques et la simplification des procédures administratives**

L'année 2015 a vu aussi le développement de nouveaux services numériques pour les usagers, comme la prise de rendez-vous en ligne pour les étudiants étrangers ou la saisine de l'administration par voie électronique.

Cette dernière représente une avancée majeure pour l'usager quel qu'il soit (particulier, professionnel ou association) qui peut, une fois identifié auprès d'une administration, transmettre en ligne des demandes d'information ou envoyer un dossier lié à une démarche administrative.

Par ailleurs, l'État décline en région les efforts de simplification des procédures engagés par le gouvernement. Depuis le 1^{er} juillet 2014, sont testées dans la région deux mesures de simplification s'agissant de :

- l'instruction des demandes d'autorisations de transports exceptionnels : le délai d'instruction moyen est passé de deux mois à 9 jours.
- l'instruction des dossiers d'implantation d'éoliennes et d'installations de méthanisation et biogaz : un dispositif expérimental d'autorisation unique permet de remplacer jusqu'à 5 autorisations antérieurement requises et de réduire les délais d'autorisation ou de refus.



Sous-préfecture de Péronne



L'action de l'État en région Hauts-de-France

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

12, rue Jean sans Peur - CS 20 0003 - 59039 LILLE cedex
Tél : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 30 52 32

Site Internet : www.hauts-de-france.gouv.fr

Conception et réalisation :

Préfecture de la région Hauts-de-France/SGAR/Missions Stratégie/
Coordination/Contractualisation/Raphaël GHYS-Catherine LAMOTHE-ANDRÉ

Conception graphique : Elisabeth de GOUY

Crédits photos : Préfecture du Nord et :

*p 17 : Apprentis d'Auteuil - p 10 et 35 : Arnaud Buisson, Terra - p 24 : Familistère de Guise - p 25 : Musée de l'Oise, Ville de Beauvais -
Jean-François Bouché, Renaissance parade, Daniel Raipach - p 28 et 31 : Ministère de l'Intérieur - p 29 : DREAL HDF -
p 35 : Jardins Bio, Laurent Mignaux, Terra - p 39 : SGAR Hauts-de-France, Delphine Lemaire - p 37 : Bassin minier, Métaphone de Oignies -
p 38 : SGAR Hauts-de-France, Marie-Pierre Kalosok - p 42 : Sous-préfecture de Dunkerque - p 43 : Sous-préfecture de Péronne.*

Imprimeur : Cicéro

Rédaction achevée en septembre 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE